

**DANS CE  
NUMERO :**

- Jean-Jacques BERNARD : Nos Tziganes (page 3), et une interview du Président de la Communauté Mondiale des Roms.
- Olga WORMSER : Six millions (page 4).
- Claude CAHEN : Juifs et musulmans : traditions de coexistence (page 5).
- Henri GARIDOU : Pour une législation antiraciste efficace (page 8).
- Henri MITTERAND : L'Affaire Dreyfus et la presse (page 10).
- Roger MARIA : « Faire face » au racisme... oui mais comment ? (page 11).
- Une interview d'Alain RENAI, et le commentaire (interdit) de Chris MARKER pour le film « Les Statues meurent aussi » (page 12).

**POUR COMMEMORER L'EMANCIPATION  
DES JUIFS ET DES NOIRS**

## IMPOSANTE SOIRÉE A LA SORBONNE



A la tribune de l'amphithéâtre Richelieu, réunis pour la soirée organisée par le M.R.A.P., le 27 septembre, on reconnaît, de gauche à droite, au premier rang : MM. Obama, Grunebaum-Ballin, Charles Palant, Pierre Paraf, Roger Sala, le pasteur Westphal ; au second rang : le représentant de l'ambassadeur de Pologne, Roger Garaudy, le grand-rabbin Schilli, le R.P. Riquet, l'amiral Kahn, G. Kwik, S.M. Vaïda Voïvcd III, l'ambassadeur d'Israël. (Voir notre compte rendu en page centrale.)

**Les « recommandations » préfectorales aux musulmans**

## La discrimination raciale officiellement instituée !

**I**NEXORABLEMENT la poursuite de la guerre d'Algérie, qui entre dans quelques jours dans sa huitième année, avec son long cortège de morts, de violences, de sévices, d'injustice, découvre sous ses odieux oripeaux la monstrueuse hideur du racisme.

**Le film bouleversant  
de Konrad WOLF  
« ÉTOILES »**  
sera projeté sous l'égide du MRAP  
le mercredi 25 octobre à 20 h. 30  
au cinéma « Le Floride »  
(Voir page 2.)

Non moins inexorablement, le fossé s'élargit entre les diverses communautés vivant en Algérie. La peur, mère de la haine, que les palinodies du gouvernement contribuent à exaspérer, suscite des « ratonnades » qui se déchainent devant un service d'ordre impuissant pour ne pas dire passif et qui elles-mêmes engendrent une colère aveugle.

Les voisins amis deviennent des frères ennemis, les gens se barricadent derrière leurs portes et le cycle de la violence et de la terreur s'empare des esprits tandis que l'O.A.S. frappe ceux qui persistent

**Armand DYMENSTAJN.**

(Suite page 9)

15 OCTOBRE - 15 NOVEMBRE

1961

0,75 NF

N° 202

# Droit et Liberté

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX

## S'UNIR pour mettre en échec les chevaliers de la croix celtique et de la croix gammée

**L**ES raisons d'inquiétude se sont considérablement aggravées pour l'opinion française, dans la dernière période.

A l'intérieur la menace de subversion fasciste s'exprime par la multiplication des attentats au plastic que la presse relate chaque matin plus nombreux. Disons-le tout net : notre conviction est faite que les pouvoirs publics ne peuvent ignorer dans quels milieux se recrutent les criminels sinon leurs instigateurs. Doit-on comprendre que les premiers demeurent insaisissables parce que les seconds, quand il advient que la justice ait à connaître de leurs activités, transforment les prétoires en tribune qu'ils quittent libres, nantis de tous les brevets de patriotisme... et prêts à recommencer ?

Légitime est l'inquiétude des antiracistes qui voient émerger à la surface des mille et un complots en cours les noms sinistres de tous les agitateurs racistes et antisémites à longueur d'année dénoncés dans les colonnes de ce journal.

Sous le double signe de la croix celtique et de la croix gammée, c'est la même faune qui s'agite, liée comme toujours à l'internationale néo-nazie et que nourrit ces dernières années, la guerre d'Algérie où on la retrouve derrière les plus atroces méfaits, les plus horribles ratonnades et les crimes san-

**Charles PALANT,**  
Secrétaire général du M.R.A.P.

(Suite page 9)

**Suzanne GABRIELLO**  
vous invite...



Dimanche  
19 novembre  
à 20 h. 30

**TOUS, Salle Pleyel**  
au

**GRAND  
GALA**

**ANTIRACISTE**

organisé par le M. R. A. P.

Cette année, comme chaque année, un spectacle éblouissant  
avec

**Georges ULMER**



et une pléiade de vedettes

Location au M.R.A.P.  
30, rue des Jeûneurs, PARIS-2<sup>e</sup>  
Tél. : GUT. 09-57

BILLETS  
DE 3 A 10 NF

## Ce mois-ci...

- 11-9. — A Oran, heurts violents entre juifs et musulmans.
- 12-9. — Les violences se poursuivent à Oran : boutiques pillées et incendiées, lynchages, assassinats...  
• Arrestation à Dortmund (Allemagne occidentale) d'un ancien responsable de la Gestapo, Wilhelm Gilbrich, qui vivait depuis seize ans sous un faux nom.
- 13-9. — Les ultras se livrent à de sanglantes « ratonnades » à Alger.
- 14-9. — Deux avions de chasse de la République Fédérale Allemande violent le territoire de la R.D.A. et atterrissent dans le secteur français de Berlin : partis de Châlons, en France, ils participaient à des manœuvres et avaient pour mission le « bombardement fictif » d'une ville française.  
• Quinze pasteurs (12 blancs et 3 noirs) arrêtés à Jackson (Mississippi) pour s'être opposés à la ségrégation raciale dans la gare routière.
- 17-9. — Elections législatives en République Fédérale Allemande : le parti d'Adenauer (C.D.U.) perd la majorité absolue.
- 18-9. — Le secrétaire général de l'O.N.U., M. Hammarskjöld trouve la mort en Rhodésie où son avion s'écrase alors qu'il s'apprêtait à rencontrer Tschombé.
- 20-9. — Assassinat du commissaire Alexis Goldenberg, à Alger. Une note de l'OAS le désignant aux tueurs soulignait notamment ses « relations avec le comité mondial d'émigration vers Israël ».  
• Grâce au maintien de 30.000 soldats libérables et à l'incorporation de 42.000 recrues, l'armée de la R.F.A. est portée à 350.000 et devient la plus importante de l'Europe occidentale.
- 21-9. — Le bureau de l'Assemblée générale de l'O.N.U. inscrit, entre autres, à l'ordre du jour de celle-ci : l'apartheid en Afrique du Sud, l'Algérie, la décolonisation, l'Angola.  
• Verdict au procès du « complot de Paris » : 2 condamnations à 10 ans de détention criminelle (colonel Vaudrey et général Faure), 2 à 7 ans de détention criminelle, 1 à 5 ans de prison, 3 à 1 an de prison et 15 acquittements.
- 23-9. — Trois attentats au plastic à Paris, dont un au domicile du professeur Laurent Schwartz et l'autre à « Témoignage Chrétien ». La rédaction de ce journal déclare : « Ces procédés odieux et lâches rappellent étrangement les débuts du nazisme en Allemagne ».  
• Aux Etats-Unis, la commission inter-Etats du commerce ordonne la cessation des discriminations raciales à partir du 1<sup>er</sup> novembre dans les autocars et les gares routières.
- 24-9. — Trois attentats au plastic à Paris.  
• A la suite des protestations, les nazis hollandais et allemands qui devaient se rencontrer à Naarden (Pays-Bas) renoncèrent à leur projet.
- 25-9. — Le colonel Vaudrey et le capitaine de Saint-Rémy, condamnés du « complot de Paris » s'évadent. Leurs gardiens avaient reçu l'ordre de « se tenir à une distance respectueuse ».
- 27-9. — Le Comité Exécutif de la Fédération de Football Association suspend la Football Association sud-africaine, en raison de la politique de discrimination raciale pratiquée par celle-ci.  
• Seize attentats en une nuit à Paris et dans le Sud-Ouest.
- 28-9. — Coup d'Etat militaire en Syrie, qui se sépare de l'Egypte, mettant fin à la République Arabe Unie.  
• La Sierra Leone devient le 100<sup>e</sup> membre de l'O.N.U.  
• Attentat contre une école juive à Yerres (Seine-et-Oise), où se produit une explosion et un début d'incendie.
- 30-9. — Pour la première fois, les Noirs sont admis dans les bars, restaurants et magasins d'Atlanta (Géorgie) au Etats-Unis.
- 2-10. — D'importantes forces de police sont nécessaires pour assurer l'entrée de 13 enfants noirs dans quatre écoles publiques de Memphis (Tennessee).  
• Evasion d'Henri Alleg, l'auteur de « La Question », qui était emprisonné à Rennes.
- 3-10. — Mlle Angie Brooks, déléguée du Libéria, élue à la présidence de la Commission de tutelle à l'O.N.U. « c'est la première fois qu'un poste de cette importance échoit à une Africaine dans l'Organisation internationale ».  
• La vente des insignes nazis interdite au Mexique.
- 5-10. — Arrestation en Bavière d'un lieutenant des Waffen SS qui vivait sous une fausse identité depuis la fin de la guerre.
- 6-10. — Rencontre Kennedy-Gromyko à Washington.  
• Pour la seconde fois en 24 heures, échange de coups de feu à la frontière de Berlin-Est et Berlin-Ouest.
- 8-10. — L'Union Française des Anciens Combattants demande « la signature d'un traité de paix ou d'accords qui mettraient fin à la crise de Berlin... et qui consacraient les frontières actuelles de l'Allemagne ».
- 11-10. — Motion de censure à l'O.N.U. contre l'Afrique du Sud, dont le délégué avait insulté les Noirs à la tribune.

## ALGÉRIE

## ● Pour l'avenir...

TANDIS que les « ultras » s'efforcent à créer en Algérie un climat de panique et de haine, s'efforçant de dresser les uns contre les autres les Algériens d'origines diverses, des voix nouvelles s'élèvent en faveur de la compréhension, de la fraternité.

Vingt-neuf personnalités de l'Est algérien ont lancé un appel demandant à leurs concitoyens de s'opposer « au déchaînement des passions »... « chaque fois que risquent de s'affronter des hommes et des femmes qui, en toute hypothèse devront demeurer à travailler ensemble sur un sol qu'ils ont enrichi et qui continue de réclamer le concours de leur intelligence et de leurs bras ».

Parmi les signataires figurent plusieurs députés et sénateurs, le président du Consistoire israélite de Constantine, les grands rabbins de Bône et de Constantine, le grand mufti et l'évêque de cette dernière ville.

A Mostaganem, ce sont plus de cent personnalités, représentant les trois cultes et les milieux les plus divers, qui lancent également un appel affirmant qu'« en toute hypothèse, l'avenir de l'Algérie ne saurait se concevoir sans l'indispensable réconciliation de tous les hommes appelés à le bâtir dans le respect mutuel de leur sécurité, de leur liberté et de leur dignité ».

Citons enfin l'éditorial du dernier numéro de l'« Information Juive », organe du Comité Juif Algérien d'Etudes Sociales, où l'on peut lire :

« Il nous appartient... d'exhorter nos coreligionnaires à tout entreprendre pour éviter que ne s'élargisse encore le fossé entre des populations appelées à vivre côte à côte, à œuvrer en commun dans un pays que chacun de ses habitants, par delà les questions d'origine ethnique ou religieuse, est en droit de considérer comme le sien, où il est en droit d'exiger de pouvoir vivre en homme libre, libre de ses options, de ses opinions, de son destin ».

Il convient aussi de noter l'attitude du F.L.N., pleine de sang-froid et tournée résolument vers l'avenir. Sous le titre « Les ratonnades et l'avenir de l'Algérie », son journal « El Moudjahid » écrivait le 1<sup>er</sup> octobre :

« Le peuple algérien n'a pas répondu et ne répondra pas à la provocation. Cette nouvelle épreuve, si dure, ne nous fera pas revenir sur nos positions fondamentales. Les crimes de certains, qui se condamnent eux-mêmes à un départ prochain ne seront pas reprochés à l'ensemble de ces Européens et des Juifs d'Algérie, à qui nous avons décidé d'offrir une place dans l'Algérie de demain... »

« Tous les Algériens, tous les citoyens, seront assurés d'exercer les libertés individuelles et publiques, de conscience, de pensée et d'expression. Le libre exercice de toutes les religions sera garanti. La discrimination basée sur la race, la religion ou le sexe sera bannie ».

Ces prises de positions confirment la possibilité et la nécessité d'une solution pacifique et démocratique du drame algé-

Le mercredi 25 octobre, sous l'égide du MRAP, au « Floride » :

## « ETOILES »

UN chef-d'œuvre du cinéma sera projeté le 25 octobre prochain, et les jours suivants, au cinéma « Le Floride » (1) : « Etoiles », de Konrad Wolf.

Dans une petite ville de Bulgarie, des juifs, amenés de Grèce, sont parqués avant d'être transportés vers les camps de Pologne. Tandis que les occupants nazis préparent le convoi, avec leur brutalité coutumière, les partisans bulgares, au péril de leur vie, viennent en aide aux malheureux déportés. Pour avoir, par hasard eu affaire à l'une des jeunes prisonnières, un officier allemand prend, peu à peu conscience de ses responsabilités. Mais il ne pourra rien. Les wagons plombés partiront, emportant Ruth, avec les siens, vers la mort.

Tel est le sujet de ce film germano-bulgare, traité avec une remarquable délicatesse, et qui est une dénonciation humaine, bouleversante du racisme. A part l'admirable Sacha Khroucharska, qui tient le rôle de Ruth, et quelques autres artistes, la plupart des rôles sont tenus par des acteurs non professionnels, parlant chacun leur propre langue (bulgare, grec, « ladino », allemand), ce qui

confère à l'œuvre une originalité et une force de conviction dont on trouve rarement l'équivalent.

Prix spécial du jury au Festival de Cannes 1959, « Etoiles » a eu, l'an dernier à Paris, une brillante carrière, abrégée pour des raisons purement techniques.

Sa nouvelle sortie est donc presque une « première », et beaucoup de Parisiens, désireux de le voir n'en ayant pas eu le temps l'an dernier, ne le manqueront pas cette fois-ci.

C'est pourquoi, grâce à l'amabilité de la direction du « Floride », une soirée de gala aura lieu, LE MERCREDI 25 OCTOBRE A 20 H. 30, sous l'égide de notre Mouvement.

Le nombre des places étant limité, ceux de nos amis qui désirent participer à cette soirée sont invités à LOUER LE PLUS VITE POSSIBLE AU SIEGE DU M.R.A.P., 30, rue des Jeuneurs, Paris-2<sup>e</sup> (Tél. GUT. 09-57). Prix des places : 3,50 NF.

(1) « Le Floride », 43, Faubourg Montmartre, Paris-9<sup>e</sup>.

rien, pour laquelle il est indispensable de reprendre les négociations avec la volonté d'aboutir.

## LIBERTÉS

## ● Le « Horst Wessel Lied » à Paris

Nous avons relaté, en son temps, le congrès de l'Internationale nazie qui s'était tenu, il y a un an en plein Paris, salle Lancry. Au cours de ce congrès qui réunissait plusieurs dizaines de représentants des mouvements racistes, venus d'Allemagne, de Suisse, de Belgique, de Suède, de Hollande, d'Italie, avec leurs congénères de France, avait pour ordre du jour : « La meilleure manière de propager l'idéal raciste ». Ouverte par un exposé sur le thème : « Le juif unique ennemi », cette manifestation s'est terminée par le chant du « Horst Wessel Lied », le chant de la jeunesse hitlérienne, que les participants ont entonné debout, en saluant le bras tendu.

M. Fernand Grenier, député, a demandé au ministre de l'Intérieur, dans une question écrite : « pour quels motifs les pouvoirs publics ont toléré cette réunion en plein Paris... alors que les réunions pour la paix en Algérie ou contre la présence de troupes allemandes en France font fréquemment l'objet d'interdictions injustifiées ».

Le ministre a donné sa réponse, par la voie du « Journal Officiel ».

## UN SACRILÈGE

DEUX êtres s'aimaient, heureux, tranquilles, et inspiraient à leurs deux enfants le même bonheur. Mais un jour, le plus grand Etat du monde s'acharna sur leur sort, les menaçant de mort s'ils ne voulaient s'accuser eux-mêmes d'infamie.

Leur amour était si pur, leur âme si sereine, leur vie si droite, qu'ils ne purent imaginer un seul instant de compromis avec l'honneur.

Un extraordinaire courant d'amitié s'éleva alors autour d'eux et le monde en fut comme illuminé.

Ce n'est pas une légende.

C'est l'histoire d'Ethel et de Julius, c'est l'histoire tragique des Rosenberg. L'instituteur du Var, le métallo de Billancourt, tout ce qui porte un nom dans les arts ou dans les lettres, le Pape lui-même, toute la presse, y compris « Le Figaro », sous la plume de Remy Roure, crièrent à l'innocence ou invoquèrent le doute pour faire surseoir à l'exécution.

Entre l'Etat géant et les deux êtres au regard clair, des millions d'hommes engagèrent pour les défendre un âpre combat.

Le jour où Ethel et Julius furent brûlés sur la chaise électrique, il y a déjà plus de huit ans, un goût de cendre nous est venu, qui ne s'est jamais effacé.

Par quelle aberration de l'esprit « Le Figaro » a-t-il pu faire paraître récemment une photo des Rosenberg avec quelques lignes où il écrit que les Rosenberg avaient trahi par vénalité ?

Nul n'oubliera jamais que les plus grands juristes de notre temps ont, toutes affaires cessantes, repris le dossier de l'instruction américaine pour prouver l'innocence des Rosenberg.

Nul n'oubliera que ces hommes remuèrent ciel et terre pour sauver Ethel et Julius.

Comment peut-on aujourd'hui souiller la mémoire de ces deux martyrs, dont les souffrances auraient dû pour le moins imposer le plus élémentaire respect, sinon le silence ?

Un tel sacrilège n'altérera pas dans nos cœurs et dans nos mémoires les visages éternellement souriants d'Ethel et de Julius, qui nous rappelleront à notre conscience d'hommes, ce pourquoi nous ne les oublierons jamais.

Charles OVEZAREK.

N.B. — Alors que Greenglass, le propre frère d'Ethel, qui témoigna contre sa sœur, a été libéré il y a plus d'un an, un homme, Morton Sobell, injustement condamné avec les Rosenberg, est depuis dix ans au fond d'une prison, d'où il ne doit sortir, s'il survit, qu'en 1981.

Cette réunion, écrit-il, « a revêtu un caractère strictement privé. Tenue dans un local fermé, auquel n'avaient accès qu'une quinzaine de personnes dûment invitées, elle s'est déroulée dans le calme, et aucun chant n'a été perçu de l'extérieur. L'absence de risques de troubles graves à l'ordre public n'a pas autorisé légalement une action préventive de l'autorité administrative ».

Nous ne pensons pas que ces explications satisfieront les antiracistes.

## ● Un acte arbitraire

Alors qu'il se trouvait à la Guadeloupe, l'écrivain antillais Edouard Glissant, Prix Théophraste Renaudot, en a été expulsé par ordre du préfet, agissant sur instruction ministérielle. Appréhendé par les gendarmes, gardé à vue dans une caserne de C.R.S., il dut quitter l'île en quelques heures. Cette mesure s'ajoute à une longue suite de répressions, d'actes arbitraires à la Guadeloupe, en Guyane, à La Martinique et à la Réunion, territoires départementalisés, où la population demande, avec une remarquable unanimité, de pouvoir gérer ses propres affaires.

Dans un récent article, Edouard Glissant précise que la mesure qui l'a frappé a été prise « alors qu'aucun incident ne venait troubler l'ordre public et qu'aucune activité de sa part » ne l'avait justifiée.

« Ce qui caractérise ces mesures », écrit-il encore, « c'est que le gouvernement ne semble jamais se soucier d'en fournir une justification. Ces décrets d'expulsion, de dissolution, d'interdiction sont sans appel. Ces mesures administratives sont sans base légale. Mon expulsion d'un pays qui est le mien, et où je me rendais pour affaires personnelles, en est le dernier et le plus insolite exemple ».

Tous les démocrates souhaitent que la mesure prise contre Edouard Glissant soit rapportée.

## POSITIONS

## ● Débat à Valence

La section de Valence de l'Union Rationnaliste a pris récemment une initiative qui mérite d'être signalée, et applaudie.

Dans une salle importante de la ville, la population, et plus particulièrement les lycéens des classes terminales furent invités à un débat sur le racisme.

Tout à tour des exposés furent présentés par un magistrat, M. Guy Fau, un ingénieur SNCF, M. Labregère, et par M. de Saint-Prix, qui fut préfet à la Libération.

Puis le président de la section, M. Bokanowski, appela l'assistance à intervenir, un Jury ayant été désigné pour remettre une récompense au jeune homme et à la jeune fille qui exprimeraient leur point de vue avec le plus de logique et le plus de clarté.

Les vainqueurs de ce pacifique tournoi, Mlle Baudouin et M. Toulze, reçurent chacun un beau volume relié, et les autres jeunes orateurs furent également récompensés.

## ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'article de M<sup>me</sup> Imerglick sur l'indemnisation des victimes françaises de la persécution nazie paru dans notre dernier numéro.

Dans le sixième paragraphe, il y a lieu de lire : 15 juillet 1960 au lieu de 1961.

Il faut donc que l'intéressé ait acquis la nationalité française avant le 15 juillet 1960 pour avoir droit à l'indemnité.

# « NOS » TZIGANES

LES journaux nous ont appris qu'une famille de Gitans s'étant installée dans un village d'Alsace, et ayant envoyé ses enfants à l'école, les habitants du village interdirent aussitôt à leurs propres enfants de se rendre dans cette école où il leur faudrait coudoyer ces petits indésirables. En fin de compte, le Conseil Municipal a fait le sacrifice de racheter à cette famille, au double de son prix, la maison qu'elle venait d'acquérir, afin de purifier les lieux d'une telle présence et que les petits enfants du village ne soient plus exposés à cette promiscuité.

Savent-ils bien, ces braves villageois, savent-ils bien, ces conseillers municipaux, qu'au cours de la dernière guerre cinq cent mille de ces indésirables ont péri dans les camps de concentration nazis? Car les Tziganes, qui, selon les tribus ou les pays, s'appellent des Gitans, ou des Romanichels, des Bohémiens, des Gypsies, des Kalderas, des Sintis, des Manouches, etc., les Tziganes ont bénéficié, comme les Juifs, de l'honneur très particulier d'être déclarés par Hitler ennemis du genre humain.

On conçoit donc que le cœur se serre quand nous voyons des Français, par ignorance ou par préjugé, faire, à l'égard de ces hommes qui ont commis le crime de naître, ce qui est exactement du racisme. Peut-être pas du racisme à l'état aigu. Ce n'est pas ici l'oppression d'une race par une autre, d'une nation par une autre. C'est du racisme, si l'on peut dire, à l'état chronique. A l'encontre de ces Tziganes subsiste dans le cœur de beaucoup de Français une hostilité plus ou moins raisonnée, faite de méfiance et de crainte, hostilité des sédentaires à l'égard des nomades. Ces Français ne se croient pas racistes et, à vrai dire, ne le sont pas. Mais parlez-leur des Tziganes : ils voient rouge.

ILS sont pourtant bien inoffensifs, ces hommes et ces femmes, et pour peu qu'on ait pénétré dans leur intimité, visité leurs campements, leurs roulottes, on se sent pris d'affection pour eux, et même d'une certaine admiration.

D'où viennent-ils, ces Tziganes, Gitans, Romanichels, Bohémiens, qui ne sont pas toujours d'accord entre eux sur les appellations, mais sont du moins d'accord pour protester contre le terme de nomade qui a pris un sens péjoratif et, à vrai dire, n'est même pas un nom, mais un adjectif qu'on applique à n'importe qui, à toute sorte de gens qui n'ont aucun rapport avec eux. Les appellations varient d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, varient à la fois dans le temps et l'espace, sont mouvantes comme leur vie même. Essayons pourtant de fixer quelques grandes lignes.

D'abord l'origine : il semble bien certain que les Tziganes viennent du Nord-Ouest de l'Inde. Ils se divisaient en quatre groupes, dont trois étaient sédentaires, et le quatrième nomade. C'est ce quatrième groupe qui, vers le septième ou le huitième siècle, à la suite de l'envahissement des Indes par les Musulmans, commença à s'expatrier et se répandit peu à peu à travers le monde.

Ce qui semble aujourd'hui étonnant c'est qu'à travers les nations, comme à travers les âges, en dépit des persécutions, des asservissements et des massacres, la race se soit conservée aussi pure, pure de corps et d'âme, car ce n'est

Par

Jean-Jacques BERNARD

pas seulement le teint cuivré, les yeux légèrement bridés que nous retrouvons chez eux, mais toujours le même besoin de changement, le même regard de rêve, le même goût des lointains et les mêmes dispositions pour les arts, principalement pour la musique. Il y en a peu qui ne soient musiciens, et il est naturel, par conséquent, que le nom de tziganes s'associe instantanément à l'idée de musique.

JE ne puis évidemment parler de tous ceux qui, sous des noms divers, se sont établis dans les différents pays du monde. Je voudrais seulement dire que ceux qui ont choisi la France y sont réellement attachés par mille liens formés au cours des siècles. Mais leur vie est de voyager sur la terre de France et ce besoin de voyager est sans doute à l'origine des préjugés qui se sont établis dans l'esprit des sédentaires, préjugés qui ne jouent pas, il faut bien le dire, quand il s'agit de leur demander d'accomplir leur devoir militaire. Des milliers de familles bohémiennes ont donné leurs enfants pour défendre la patrie en danger, pour défendre leur patrie. Qui donc serait en droit de leur refuser de vivre leur vie? Bien des gens voudraient pourtant le leur refuser.

L'on voit des administrations communales et même préfectorales leur interdire le séjour sur tel ou tel terrain, et sans autre raison valable que ce préjugé enraciné. « Ah! me disait une Gitane établie à Paris, qui me contait avec nostalgie ses voyages d'autrefois, quand on voyait à l'entrée d'une ville la pancarte : « Interdit aux nomades », si vous saviez comme on avait la rage au cœur. » Le terme était aussi blessant que l'interdiction. S'il est arrivé à quelques-uns de chaparder, on peut être sûr que le mauvais accueil y est pour quelque chose. Or, n'est-il pas toujours odieux de faire peser la faute de quelques mauvais garçons sur toute une catégorie de braves gens?

Il y a quelques années, je visitais un campement d'hiver : une dizaine de roulottes dans une cour appartenant à un

particulier. Le maire venait de prendre un arrêté interdisant la vie en roulotte, même dans une propriété privée. Il fallait que tout le monde fut parti pour la fin du mois, bien avant la belle saison. J'ai vu une femme pleurant : « Ou veut-on que nous passions l'hiver? Nous ne pouvons camper dans les bois. Nous ne pouvons pas faire quinze kilomètres chaque fois que nous aurons besoin du docteur! Que ferons-nous quand nos enfants seront malades? »

Le maire en question se croyait peut-être épris de justice. Il était peut-être l'ami des pauvres gens... Mais pas de ces gens-là... Car ce sont là, n'est-ce pas? des gêneurs qui ne se laissent pas facilement mettre dans les brancards. Et quand des gens posent des problèmes qui



Les enfants de la famille Weiss (Photo Pierre Juillet - « Paris-Jour »)

sortent du trantran ordinaire, il se trouve toujours d'honnêtes bureaucrates pour les rudoyer.

Or, justement, ce qu'il faut, c'est savoir les aimer, ces gens-là, et pas seulement parce qu'ils sont tout cela qui embête l'ad-mi-nis-tra-tion, pas seulement parce qu'il y en a tant qui traînent sur notre sol une misère révoltante... Mais il y a là tout un ensemble de familles où non seulement on aime la musique et les enfants, mais qui sont un peu l'âme de notre terre française et n'attendent de nous, en vérité, que leur place au foyer commun.

## ENQUÊTE A SCHALKENDORF

AUSSITOT connus les incidents de Schalkendorf, nous sommes allés nous renseigner sur place et nous avons interrogé les habitants, notamment le pasteur, l'instituteur et Mme Weiss.

Nous ne reviendrons pas sur les détails de cette triste affaire. Nous essaierons seulement de l'éclaircir sur quelques points.

1. — Schalkendorf est un village protestant, mais le fait que les Weiss soient catholiques ne semble pas avoir joué un rôle dans ces événements. A Schalkendorf vivent deux familles catholiques. Un des adjoints au maire est catholique. Certains catholiques des communes voisines, après avoir reproché aux Schalkendorfois leur attitude ont reconnu qu'eux-mêmes ne voudraient pas de Gitans dans leur village.

On peut noter au passage que les villages protestants d'Alsace semblent en général plus tolérants, puisque les juifs vivent presque toujours dans les régions protestantes.

2. — En marge de l'affaire, il convient de signaler certaines oppositions entre Schalkendorf et le village voisin de Schweighouse-sur-Moder, qui lui, est catholique. A Schweighouse, vivent deux cents Gitans, et d'aucuns prétendent que c'est trop pour une seule commune. C'est un fait que le maire de cette localité, M. Knecht, s'est personnellement occupé de l'achat de la maison de Schalkendorf où la famille Weiss s'est installée. Ainsi nous assistons à des accusations réciproques, dont, malheureusement, les Gitans font les frais.

3. — D'où vient ce racisme qui pousse ces paisibles paysans à une attitude aussi déplorable?

Une explication nous semble être l'impossibilité de co-habitation entre deux modes de vie très différents. Les paysans alsaciens sont certes parmi les plus riches de France, mais comme tous les paysans, ils se lèvent souvent à 4 heures du matin

et travaillent sans arrêt jusqu'après le coucher du soleil. Aussi, eux sédentaires, ne peuvent-ils admettre à côté d'eux des gens qui, bien que plus pauvres ont un mode de vie patriarcal apparemment plus facile. (Nous retrouvons ici l'inévitable relation entre le racisme et les conditions économiques de vie.)

A Schalkendorf, chaque paysan tremble à l'idée que les Weiss, qui sont aujourd'hui 27, feront venir leur famille, leurs amis. Ils pourraient être 50 l'an prochain, 200 dans 5 ans...

C'est l'éternelle accusation : nous avons peur d'être envahis, on en veut bien quelques-uns mais pas trop ; tant qu'ils ne faisaient que passer au village, ils étaient très bien reçus. Et l'instituteur de nous citer un paysan qui préférerait brûler sa ferme plutôt que de la vendre à des Gitans par peur d'être mis en quarantaine par ses concitoyens.

### Le carnet de DL

#### NOS JOIES ET NOS PEINES

S'étant rendu en U.R.S.S. pendant les vacances, notre ami M. Haim BENVENISTE a eu un grave accident de voiture aux environs de Minsk. Atteint d'une luxation et d'une fracture de la hanche, il a été hospitalisé à Ivacevitzki, puis à Minsk, ainsi que Mme Benveniste qui présentait un traumatisme intercostal et un hématome à la tête. Pendant six semaines, des soins leur ont été prodigués gratuitement, selon les lois en vigueur en Union Soviétique, et ils ont été l'objet d'émouvants témoignages de sympathie.

## Vaida Voïvod III

président

### de la Communauté Mondiale des Roms nous dit :

Le Président de la Communauté Mondiale des Roms (1), Vaida Voïvod III, que nous avons rencontré au lendemain des incidents de Schalkendorf, nous en a parlé avec une très sincère émotion.

— Parmi les Roms, nous a-t-il déclaré, il y a actuellement une tendance notable à devenir sédentaires. Pourquoi? Alors que leur condition d'artisans et leurs traditions les incitent plutôt à se déplacer, l'adaptation au monde moderne les incite à se fixer : le problème le plus important qu'il leur faut résoudre est celui de la scolarité des enfants. Et les enfants eux-mêmes sont conscients de la nécessité de s'instruire... J'en connais qui, malgré les brimades infligées trop souvent par leurs camarades de classe, se passionnent pour l'enseignement qui leur est donné, s'acharment à apprendre.

Mais l'affaire de Schalkendorf n'est évidemment pas faite pour encourager ce mouvement...

— Y a-t-il eu d'autres expériences que celles des villages alsaciens?

— Oui. En particulier à Vermelles, dans le Pas-de-Calais. Là, une quinzaine de familles se sont installées sans difficulté. Il est vrai qu'il s'agissait d'un milieu ouvrier. De même à Montreuil, où la municipalité nous apporte son soutien, notamment pour l'organisation de cours du soir.

— Sur le plan national, obtenez-vous une aide des pouvoirs publics?

— Le gouvernement a créé une commission interministérielle dont le but est, en principe, de faire des Roms des « citoyens à part entière ». Malheureusement, on semble s'orienter vers la création de vastes camps, avec gardiennage, comme on en a établi un à Montpellier, et qui nous rappellent de bien tristes souvenirs. Par ailleurs les autorités préfectorales ou locales se manifestent surtout à notre égard par des mesures d'interdiction. C'est ainsi qu'un conseiller municipal de Paris vient d'élaborer un projet visant à empêcher les Roms de stationner autour de Paris.

Si nous ne pouvons ni nous déplacer, ni devenir sédentaires, que devons-nous donc faire?...

— Pourtant les Roms ne demandent qu'à être, justement, des « citoyens à part entière ».

— Il faut qu'on sache qu'ils aiment profondément la France, où certains habitent depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Chaque fois qu'il l'a fallu, ils ont combattu vaillamment dans l'armée française. Par exemple, la famille Weiss, que l'on veut faire partir de Schalkendorf, a eu plusieurs de ses enfants tués au maquis, dans la Résistance ; beaucoup d'autres sont morts en déportation.

Nous ne demandons qu'à partager tous les devoirs qu'impose notre citoyenneté ; pourquoi n'en aurions-nous pas aussi les droits?

(1) Bien que les mots *Gitan*, *Tzigane*, etc... soient couramment employés, les intéressés eux-mêmes considèrent comme plus correct le terme générique de *Rom*.

Françoise et Jacques HASSOUN.

cette occasion, nos félicitations et nos vœux les meilleurs.

#### MARIAGE

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de M. Henri LIEBERMANN et de Mlle Berthy HUDES, qui a eu lieu à Bruxelles, le 14 octobre. Qu'ils trouvent ici nos amicales félicitations et l'expression de nos vœux les plus cordiaux.

#### NOS DEUILS

Nous avons appris avec émotion le décès de Mme Yassu GAUCLERE, écrivain, épouse de M. Etienne, professeur à la Sorbonne, dont on connaît l'attachement à la cause que nous défendons. Nous exprimons à M. Etienne nos sincères condoléances.

Mme et M. BENVENISTE nous ont demandé d'exprimer ici leurs vifs remerciements pour l'hospitalité si humaine dont ils ont bénéficié, aux professeurs Schapiro et Rosa Mikhailovna, aux docteurs Yossif Roberlovitch et Nicolas Yovanovitch, aux infirmières et à tout le personnel de l'hôpital de Minsk, ainsi qu'à Mlle Gala Veremenkova, étudiante en français qui fut pour eux non seulement une interprète mais une amie.

De retour à Paris, M. BENVENISTE se trouve immobilisé pour quelque temps encore. Nous lui souhaitons de tout cœur un prompt et complet rétablissement.

★

Le 5 octobre a eu lieu la cérémonie de « Bar Mitzvah » de Albert OUAKI, fils de notre ami et généreux donateur, M. Ouaki. Nous tenons à lui exprimer, à

# SIX MILLIONS...

Le double jeu de l'histoire a fait resurgir en marge du procès Eichmann, la légion des aboyeurs à la mort : tous ceux qui pour se consoler des résultats « incomplets » de la « solution finale », pour se consoler que le docteur Clauberg n'ait que très partiellement appliqué ses méthodes de stérilisation de la race juive, pour se consoler que la relation des crimes d'Eichmann et du nazisme soient devenus le « best-seller » de 1961, adoptent l'attitude de la négation totale : il n'y a pas eu de massacre des juifs, puisque, hélas, il reste des juifs, la « solution finale » ne signifiait pas la mort, puisque le mot juif n'a pas été rayé du vocabulaire mondial.

La vérité pour M. Rassinier et ses amis, c'est que les juifs se sont ligués pour accuser de monstrueux forfaits les pauvres nazis innocents qui ne leur ont jamais cherché noise. Pour mieux se faire plaindre, ils ont sans vergogne, gonflé le chiffre de leurs victimes pendant la deuxième guerre mondiale — qui ont succombé de mort naturelle, bien entendu !

## ULYSSE N'A PAS MENTI !...

Ces affirmations glanées dans une certaine presse, ne les croyons pas nées d'une imagination délirante. Il suffit de les analyser quelque peu, pour comprendre que si Rassinier et ses émules ergotent sur le nombre des victimes juives durant la deuxième guerre mondiale, ce n'est nullement par scrupules d'historiens. Dans son premier livre « Le mensonge d'Ulysse », Rassinier s'était efforcé de démontrer que le personnel d'encadrement détenu était seul responsable des morts multiples dans les camps, comme si les nazis n'avaient pas délégué aux « droits communs » leur pouvoir de crime, comme si la résistance dans les camps n'avait pas essentiellement consisté à arracher aux « droits communs » le contrôle intérieur de la vie du camp — même s'il se trouva quelques brebis galeuses parmi les politiques. Il est bien évident que les nazis gardèrent le contrôle suprême, même s'il n'est pas donné à tous de savoir résister à la contagion du crime.

Dans son dernier ouvrage, « Ulysse trahi par les siens », Rassinier se mue en « Saint Thomas de la statistique » ou plutôt en « Monsieur Homais de l'Histoire », mettant en doute les chiffres qu'il n'a pu contrôler lui-même et tous les cadavres qu'il ne lui a pas été possible de compter.

## DES MONTAGNES DE CHEVEUX...

Dès après la guerre, les milieux néonazis nièrent l'existence même des camps, expliquèrent que Dachau avait été construit par les Alliés à l'intention des S.S. et des soldats de la Wehrmacht prisonniers. Le machiavélisme de Rassinier c'est de dénier toute valeur non seulement aux chiffres fournis par les gouvernements et les organismes officiels, mais à ceux-là mêmes fournis par les bourreaux. Il conteste l'authenticité des Mémoires de Hoess, le commandant

d'Auschwitz. (Nous lui indiquons bien volontiers qu'il pourra consulter leur original au crayon dans les archives du Musée d'Auschwitz, accessibles non seulement aux « communistes notoires » comme il le prétend mais à tous les chercheurs. Une équipe du Service International de recherches d'Arolsen, des employés du Ministère des Anciens Combattants, ont pu à loisir microfilmer les documents intéressant leurs ressortissants.) Donc, d'après Rassinier, Hoess a inventé les ordres d'Himmler pour la construction des crématoires.

Que M. Rassinier consulte également dans les archives d'Auschwitz, tous les

**Olga WORMSER**  
répond aux campagnes  
tendant à faire oublier  
les crimes nazis

ordres de construction, tous les protocoles échangés entre les dirigeants nazis et les firmes pour la construction des chambres à gaz — toute documentation originale, officialisée, recensée.

Il ergote avec un simplisme déconcertant sur le fait que, ayant vu la « soi-disant chambre à gaz » de Mauthausen et la jugeant impropre à son objet, celles d'Auschwitz, qu'il n'a pas vues, ne pouvaient être plus adéquates ! Pourtant plus de 100.000 juifs français sont partis pour Auschwitz, dont moins de 5.000 sont revenus, la proportion est la même pour la Belgique et la Hollande, plus totale pour la Hongrie. Le Centre de Documentation Juive Contemporaine possède la majeure partie des fiches de départ de Drancy, les associations de déportés et le Ministère des Anciens Combattants, le chiffre des rentrants. M. Rassinier peut consulter « les preuves sur papier ». Nous ne parlons pas des tonnes de cheveux d'Auschwitz emballées en sacs à trois pfennigs le kilog, ni des montagnes de chaussures, ni des millions d'or et de bijoux recensés par les agents de l'opération Reinhardt et dont les listes originales se trouvent à Maidanek ou à Auschwitz. M. Rassinier les conteste puisqu'il ne les a pas vus, puisqu'il n'a pas vu les bûchers, les fosses précédant l'installation des crématoires. Puisqu'il n'a pas vu de ses yeux les 400.000 Hongrois brûlés en août 1944, les 15.000 Tziganes d'octobre, les trains d'enfants de Drancy après la rafle de 1942. Puisqu'il ne les a pas vus, ils n'ont pas existé !

## PAS DE COUPABLES !...

Après tout, des juifs ont-ils jamais été massacrés par les nazis ? On pourrait en douter, à entendre Rassinier. Ou encore un certain Arcand, qui sévit au Canada. Ou M. Hussein Zulficar Sabri, membre du cabinet de Nasser.

Selon Arcand, il n'y a eu que 600.000 juifs morts pendant la dernière guerre et pas du tout exterminés, mais « exécutés légalement, militairement », quand ils eurent le mauvais goût de se révolter dans le ghetto de Varsovie. En des termes que Rassinier doit jalouser, il déclare : « Comment pouvez-vous prouver qu'il y a eu six millions de juifs assassinés ? Les avez-vous comptés vous-mêmes ? Si les juifs sont morts, c'est aussi parce que les bombardements al-

liés détruisant les entrepôts allemands de vivres, ont empêché l'approvisionnement normal des nombreux juifs et autres sous-alimentés ».

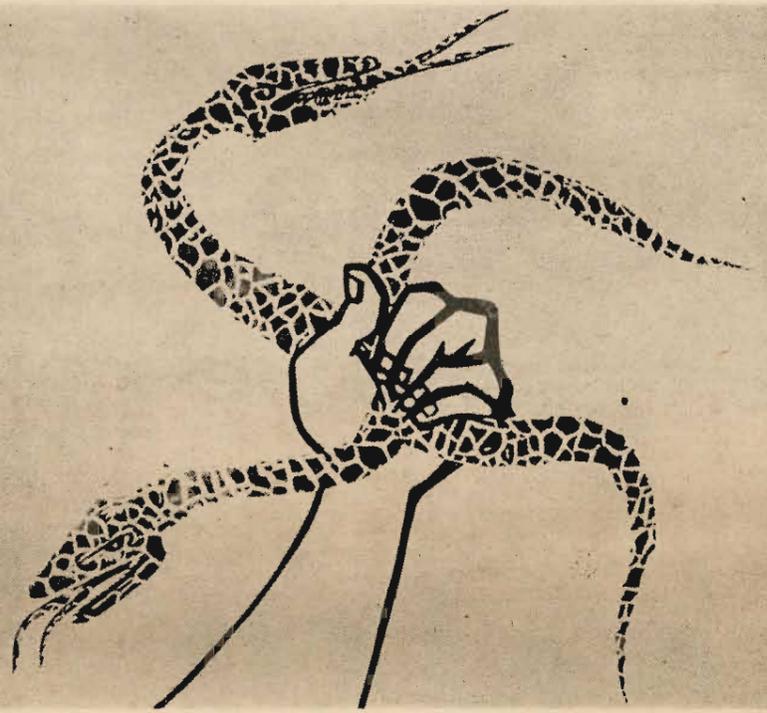
Les responsables de publications éditées en langue hongroise en Allemagne occidentale et à Londres, surpassent en ignominie Rassinier et Arcand parce qu'ils laissent mieux encore paraître le bout de l'oreille.

Le 25 juin 1961, l'une de ces publications, « Hidfo » affirme que les chambres à gaz sont une invention des juifs. Mais, en même temps une autre fait l'éloge d'un complice hongrois d'Eichmann dans le massacre des juifs de Hongrie. Elles s'élèvent contre la capture d'Eichmann au nom du droit international !

S'il doit mourir ce n'est pas parce qu'il a commis des crimes de guerre, mais « parce qu'il a voulu dire la vérité sur la question des cinq millions de juifs. Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable car la légende de l'horreur peut continuer à vivre tant que l'on n'aura pas tiré des Allemands le dernier sou des indemnités... » (Hidfo, 25 juin 1960).

Chef de Section IV du R.S.H.A. Dans un rapport rédigé à l'intention d'Himmler, Eichmann déclarait que « dans les différents camps d'extermination, environ 4 millions de juifs avaient été tués, alors que deux autres millions avaient trouvé la mort d'une autre manière. La plupart avaient été fusillés par des commandos spéciaux de la Police de Sécurité pendant la campagne de Russie. Himmler n'avait pas été satisfait du rapport puisqu'à son avis, le nombre des juifs tués devait être supérieur à six millions... »

Ce qui est important pour Rassinier, ce n'est pas que six millions de juifs aient été exterminés mais que certains prétendent que sur ce nombre quatre millions aient été détruits dans les chambres à gaz à Auschwitz. Mensonge intolérable pour Rassinier, puisque ce sont les chambres à gaz annexes de Chelmo, Treblinka, Maidanek, etc., puisque ce sont les fosses à incinération, les bûchers, la torture, la famine, « l'extermination par le travail », selon la formule du général S.S. Pohl qui ont complété l'œuvre plus scientifique et plus rapide des chambres à gaz d'Auschwitz.



Le serpent n'est pas mort... (Dessin de l'affiche éditée l'an dernier à Rome pour la Conférence internationale contre l'antisémitisme).

Serait-ce donc pour une question de gros sous que les antisémites chercheraient à minimiser le nombre des victimes du génocide : explication trop simple. Le même « Hidfo » écrit : « Tout est permis aux juifs, rien n'est permis contre eux. Tel est le tout dernier paragraphe de la morale internationale ou plutôt de la double morale vieille de 6.000 ans. »

Ainsi les chambres à gaz n'ont jamais été construites, ainsi les juifs n'ont jamais été persécutés, et les nazis ne sont pas coupables, ainsi il n'y a jamais eu 6 millions de morts — ce chiffre sur lequel ergote Rassinier établissant péniblement que l'on n'a jamais pu gazer 6 millions de juifs à Auschwitz.

## LE COMPTE D'EICHMANN

Comme si on avait jamais prétendu cela. Comme si, dans leurs décomptes, les bourreaux ne comptèrent pas dans les 6 millions aussi bien les gazés d'Auschwitz que ceux des autres Vernichtungslager de Pologne, que les exterminés par toutes les manières dans les ghettos de Pologne, les villages de Russie, de Hongrie, de Roumanie, de Grèce, etc.

Au nom de quel impératif, Eichmann lui-même aurait-il truqué les chiffres dans ses rapports à Himmler ? Pour ne pas susciter le courroux du grand maître de la mort en lui avouant qu'il n'avait pas réussi à pousser la « solution finale » jusqu'au bout ? Donc le grand maître de la mort exigeait bien que le résultat de la « solution finale » fût le génocide total, et tous ses complices, du reste, s'acharnaient à lui faire plaisir, qu'il s'agisse des Röhke établissant à la main, maison par maison, le total des victimes des rafles des journées de juillet 1942 (voir C.D.J.C.) ou d'Eichmann exigeant l'accélération du chiffre des convois.

Que M. Rassinier consulte le document PS 2738 des archives de Nuremberg. Hoettl, fonctionnaire du R.S.H.A. (une des sections du Service de Sécurité du Reich) relate, sous serment, ses entretiens avec Eichmann, à cette époque

Comment peut-on manquer à ce point de précision scientifique !...

## UNE TRAGIQUE ADDITION

Ainsi toutes les arguties de Rassinier et consorts, toutes les palinodies d'Eichmann pratiquant un chantage éhonté vis-à-vis de ses juges et de l'opinion internationale ne peuvent empêcher que d'après les sources les plus officielles, les spécialistes les plus incontestables (anglais, américains, français), les archives des pays occupés, le chiffre de six millions de juifs exterminés n'apparaisse implacablement historique.

Consultons l'éphéméride de la guerre : 25 juin 1940 : pogromes à Jassy (Roumanie) à Kovno (Lithuanie) ; 1<sup>er</sup> septembre 1940 : massacre de Kamenets-Podelsk ; 19 septembre : liquidation du ghetto de Jitomir (Ukraine) ; septembre 1941 : premier essai d'asphyxie par les gaz à Auschwitz ; 28 septembre 1941 : massacre des 34.000 juifs de Kiev ; 19 octobre : massacre du ghetto de Belgrade ; fin novembre : premier massacre de Rostov ; 8 décembre : massacre de 27.000 juifs à Riga ; 22 décembre : massacre de 32.000 juifs à Vilno ; 30 décembre : massacre de 10.000 juifs à Simferopol ; fin décembre : installation de la chambre à gaz de Chelmo près de Posen...

Nous arrêtons cette énumération dans laquelle nous avons volontairement omis les déportations et les exterminations les plus connues.

Mais nous pouvons éventuellement compléter cette liste pour arriver au chiffre de six millions — sans aucun espoir de convaincre M. Rassinier et ses amis.

Car il faut bien qu'ils entretiennent la haine dont nous voyons tous les jours les tragiques effets en France, en Algérie, dans le monde entier pourrait-on dire. Ils ont moins que les nazis le courage de leur opinion. Pour ne pas avouer crûment : « il faut que les juifs soient détruits », ils préfèrent s'attaquer aux morts plutôt qu'aux vivants : l'arme est plus hypocrite, mais tout aussi dangereuse.

Olga WORMSER.

## " IL Y A ALLEMANDS ET ALLEMANDS... "

Nous relevons dans un discours prononcé récemment à la télévision par M. Walter Ulbricht, président du Conseil d'Etat de la République Démocratique Allemande, le passage suivant :

On ne peut vraiment pas dire que tous les Allemands soient des anges. Il y a des Allemands et Allemands. Il y a des Allemands qui ont combattu toute leur vie pour la paix et contre la guerre. Et il y a d'autres Allemands qui ont consacré toute leur vie à la guerre et aux objectifs de l'impérialisme. Il y a des Allemands qui, dans la première et la deuxième guerre mondiale, ont exposé leur vie pour la paix du peuple allemand, et il y a d'autres Allemands qui, au cours de la première et de la deuxième guerre mondiale, ont jeté le peuple allemand dans les fosses communes.

Il y a des Allemands qui ont souffert dans les camps de concentration, ils y furent torturés et assassinés. Et il y a d'autres Allemands qui furent leurs tortionnaires et leurs exécuteurs et qui ont martyrisé et assassiné, non seulement les combattants allemands de la paix, mais aussi les citoyens pacifiques de nombreux autres pays. Il y a des Allemands qui ont été brûlés dans les chambres à gaz des fascistes allemands. Et il y a des Allemands qui ont conduit leurs victimes dans les chambres à gaz et qui ont fait fonctionner ces chambres à gaz.

Il y a des Allemands, comme Karl Liebknecht, qui ont sacrifié leur vie pour la paix et le bonheur du peuple. Et il y a d'autres Allemands qui ont assassiné Karl Liebknecht. Il y a des Allemands, comme Ernst Thälmann et Rudolf Breitscheid qui ont été tués par les fascistes et il y a des Allemands qui étaient leurs meurtriers et les meurtriers de dizaines de milliers de nos meilleurs camarades et dont les acolytes exercent aujourd'hui des fonctions dirigeantes dans l'appareil d'Etat d'Allemagne Occidentale.

Il est donc impossible de mettre tous les Allemands au même rang. Mais un bon Allemand n'est que celui qui contribue à assurer la paix. C'est pourquoi le minimum que l'on puisse demander à un bon Allemand, c'est qu'il coopère énergiquement pour empêcher qu'une nouvelle guerre prenne son départ du sol allemand, car une guerre anéantira le peuple allemand.

# JUIFS et MUSULMANS

Les conflits contemporains ont tendance à faire croire à beaucoup de musulmans, de juifs et d'autres, qu'entre Islam et Judaïsme il y a un antagonisme qui rend impossible un accord entre eux. Il n'est cependant pas difficile de montrer qu'un retour aux traditions de l'Islam lui-même aboutirait à de tout autres conclusions. Bien entendu, le passé n'est pas le présent, et il y a aujourd'hui des problèmes que l'histoire antérieure n'a pas connus. Il n'en est pas moins nécessaire de les débarrasser des idées fausses qui les compliquent, et nous voudrions en quelques mots indiquer les éléments fondamentaux qui ont, dans le passé, commandé les relations entre musulmans et juifs.

Au Moyen Age évidemment nul ne concevait la « tolérance » à la manière moderne d'un Etat extra-confessionnel ou inter-confessionnel. L'Etat fondé par les musulmans est donc un Etat musulman, comme les Etats d'Europe au même moment sont des Etats chrétiens — plus intimement en un sens, puisque l'Islam n'a pas comme le Christianisme hérité de Rome l'idée d'une séparation entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel, et que chez lui, en théorie tout au moins, la loi religieuse commande la totalité de la vie sociale et politique, si bien que les musulmans d'aujourd'hui ont plus de mal que les chrétiens à parvenir à l'idée d'un Etat laïc : rappelons cependant que tous les Etats chrétiens ne sont pas encore laïcs, et qu'Israël, par suite de conceptions à cet égard proches de l'Islam, ne l'est pas non plus tout à fait.

En revanche, l'Islam a développé à l'égard des autres religions au contact desquelles il s'est trouvé, une doctrine dont l'Eglise n'a jamais eu l'équivalent, et qui leur assure, en un rang subalterne, une dignité minima. Une fois vaincu le « paganisme », le Christianisme n'a trouvé devant lui que le Judaïsme, trop faible numériquement pour le menacer vraiment; il l'a, selon les régions et les moments, toléré ou persécuté, mais on ne peut dire qu'il ait jamais été obligé de le ménager. Pour l'Islam la situation était autre : c'est lui qui, au commencement et pendant longtemps, a été minoritaire par rapport à l'ensemble des religions organisées dont il a soumis les adeptes, et, en Arabie même, puis ailleurs après les conquêtes arabes, il a sur bien des points été à leur école.

Tout cela est doctrinalement reconnu

# LES TRADITIONS DE COEXISTENCE

par la conception que la Révélation reçue jadis par les juifs puis par les chrétiens est substantiellement l'unique et véritable Révélation reçue en fin de compte par les Arabes et qui constitue l'Islam, avec la seule différence qu'elle a été donnée aux premiers sous une forme encore incomplète, et qu'ensuite ils l'ont altérée; ils ne peuvent donc certes être mis sur le même pied que les musulmans, mais non plus au niveau des « païens ». Tout au début de son apostolat, le Prophète de l'Islam, Mahomet, paraît avoir caressé l'espoir que les juifs le reconnaîtraient comme le restaurateur de leur foi en même temps que l'initiateur de celle des Arabes, et qu'il pourrait être formé ainsi une communauté judéo-arabe; lorsqu'il s'avéra que le succès de l'Islam, devant le refus des juifs, n'était possible qu'en les combat-

par  
**Claude CAHEN**  
Professeur à la Sorbonne

tant, Mahomet les combattit, et l'on rappelle un peu trop les épisodes sanglants qui marquèrent cette lutte : car ce qui compte est qu'en définitive, une fois le succès de l'Islam assuré, Mahomet accorda aux juifs un statut qui seul, dans la suite de l'histoire musulmane, a fait précédent. Il accordait d'ailleurs le même aux chrétiens, à mesure qu'il venait en leur contact, et pratiquement il devait être fait de même des Zoroastriens en Perse, et même d'autres en divers lieux.

De ce qui précède il résulte deux points capitaux. D'abord, à la différence de ce qui s'est produit en Europe, où l'Eglise n'a connu d'hétérodoxe que le judaïsme, dans le domaine de l'Islam, il n'y a pas de problème spécifique des juifs, ni par conséquent d'antisémitisme spécifique, il y a un problème général des relations avec les adeptes des autres confessions.

Ces relations sont organisées par le contrat de *dhimma*, qui consiste en gros en ceci : les non-musulmans ont droit au respect de leur vie, de leurs biens, de leur culte, de leurs usages dans leurs affaires intérieures, à condition de se reconnaître sujets de l'Islam par le paiement d'impôts spécifiques, et de s'abstenir, politiquement et religieusement, de tout comportement susceptible de lui faire tort. Pratiquement il est bien connu que la plupart des chrétiens ont accueilli la conquête musulmane, dont ils ne pouvaient prévoir toute la portée ultérieure, avec satisfaction ou au moins sans résistance, à cause des schismes entre Eglises orientales et des tracasseries que celles qui avaient la confiance de la majorité des autochtones subissaient de la part de celle de Byzance : et de même les juifs ont favorisé la conquête musulmane là où, comme en Espagne, ils avaient auparavant subi de graves persécutions. Dans les luttes intestines qui déchirèrent ensuite la communauté musulmane, on ne voit pas que jamais les membres de l'une ou de l'autre de ces deux confessions aient cherché à trouver une occasion de secouer le joug; au surplus pour les juifs, à la différence des chrétiens, il n'existait aucun Etat étranger auquel ils pussent se rattacher, ce qui d'ailleurs leur épargnait la suspicion qui pouvait peser sur ceux des chrétiens qui se réclamaient de l'Eglise byzantine. Dans l'ensemble donc les relations entre musulmans et non-musulmans se sont nouées sous de bons auspices.

Dans le cadre de ce statut, qui doctrinalement est bien entendu resté invariable, les situations de fait ont naturellement pu être variables. A la différence des chrétiens, les juifs ont dès lors été minoritaires, et dans les campagnes cette condition a pratiquement abouti à leur disparition, soit qu'ils fussent absorbés par le milieu ambiant, soit que l'essor de la civilisation urbaine sous l'Islam les eût attirés dans les villes : dénucléation dont l'Europe présente pour eux dans la même période le spectacle équivalent.

Entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, nous assistons alors à une évolution très remarquable. Par un apparent paradoxe, les communautés juives, tout en résistant beaucoup plus fortement que les chrétiennes à l'attrait de la conversion à l'Islam, s'associent beaucoup plus complètement au mouvement de la civilisation dite musulmane. Alors que les Eglises, pourvues de leurs doctrines, ne font plus que les répéter, sans suivre les efforts des Eglises européennes, dont elles sont coupées, pour un développe-

ment spirituel, le Judaïsme qui, en dehors de la communauté d'Alexandrie en Egypte, avait peu été pénétré par les courants généraux de la culture antique, la découvre maintenant sous les formes que lui donnent les traducteurs des œuvres grecques en arabe, puis les penseurs musulmans, l'élabore à leur tour, bref participe à cette émulation dans la réflexion et la connaissance, à ce chassé-croisé d'idées qui marque si glorieusement cette période; et cela d'abord en Orient, puis en Espagne. Matériellement, de même, dans l'exercice de métiers divers, les uns relativement humbles comme ceux de teinturiers, de verriers, etc., les autres plus élevés comme ceux d'orfèvres et de marchands internationaux, ils collaborent à un essor économique dont ils ne détiennent le monopole en aucun secteur, mais où ils sont associés étroitement avec les membres des autres confessions. C'est vraiment l'âge d'or du Judaïsme de la diaspora.

Il ne s'ensuit naturellement pas qu'il n'y ait jamais de frottements entre hommes, de mauvaises humeurs populaires, d'excès de zèle de propagandistes, etc. En particulier, juifs et chrétiens ayant joué souvent un rôle considérable aux échelons supérieurs même des administrations, il s'en est suivi quelquefois, issus des milieux piétistes musulmans, des réactions violentes, et, plus usuellement, la tolérance peut se nuancer de mépris. Mais, en Histoire, tout doit se mesurer dans la relativité de l'époque, et celle-ci enseigne d'une part que les juifs n'ont pas eu à se plaindre plus que les chrétiens, d'autre part que leur condition a été dans l'ensemble meilleure en pays musulmans que dans les Etats

Il est rare que certains pays musulmans n'aient pas offert d'asile aux juifs maltraités en pays chrétien ou en d'autres pays musulmans; ainsi l'Egypte au savant juif d'Espagne Maimonide et beaucoup d'autres de ses coréligionnaires au XII<sup>e</sup> siècle, ainsi l'Afrique du Nord lors des persécutions dans l'Espagne chrétienne. Et ainsi surtout, à ce même dernier moment, le nouvel Empire Ottoman, il est vrai phénomène original, beaucoup plus multiconfessionnel que les vieux Etats musulmans, et qui a offert aux Juifs d'origine espagnole, à Salonique et ailleurs, un refuge dont certains sont partis pour d'éminentes carrières, et dont la durée devait n'être interrompue que par la barbarie nazie. Dans les vieux pays musulmans, comme l'Afrique du Nord, l'Egypte, le Yémen, l'Irak, les communautés juives ont une existence cloisonnée, rétrécie, déclinante à l'intérieur du déclin général des pays qui les entourent, mais elles sont tolérées, là-même où il n'y a plus de chrétiens, parce qu'elles ne présentent pas de danger politique et peuvent rendre des services économiques. Seule encore l'époque contemporaine, par les contrecoups de la lutte entre Israël et les Arabes, devait mettre fin à la colonie yéménite.

Ces derniers développements nous montrent un caractère essentiel du comportement effectif des musulmans envers les non-musulmans au cours de leur histoire. Lorsqu'il ne se pose de problème que religieux, il peut y avoir un certain mépris, une administration un peu oppressive, il n'y a pas persécution. Il n'y a de lutte ouverte que dans les cas où se présente un danger politique ou



Une musulmane, à Alger.  
Une juive algérienne vêtue du costume traditionnel.

chrétiens : rien qui ressemble aux persécutions de Justinien, des Wisigoths d'Espagne, ni aux massacres du XI<sup>e</sup> siècle en France et en Allemagne.

Il est vrai qu'à la fin du Moyen Age, en Orient comme en Occident, le climat se détériore. Nous sommes dans une période où la civilisation islamique commence à décliner, où de nouveaux venus à demi-barbares, après des destructions innombrables, surtout en Asie, lui imposent leur loi, où l'essor de l'Europe réduit ses possibilités d'expansion économique, où à tous égards elle est réduite à la défensive. Que les populations puissent parfois prêter une oreille trop complaisante aux fanatiques de certains milieux religieux, prédicateurs de haine et d'intolérance, cela se comprend, et cela s'est produit. Mais il faut souligner d'une part que les chrétiens en ont été plus victimes que les juifs, parce que, dans certains cas, apparaissant plus liés, ou plus suspects de l'être, aux ennemis européens ou mongols; d'autre part que les manifestations de l'intolérance musulmane n'ont jamais atteint l'ampleur qu'elles ont prises aux beaux jours de l'Inquisition espagnole et de l'expulsion des non-chrétiens de la Péninsule Ibérique.

économique. Autrement dit, malgré ce qu'on pourrait croire dans une civilisation où la religion joue un tel rôle, on ne peut la mobiliser dans le sens de l'intolérance que lorsqu'elle n'est pas principalement en cause.

Notre article n'a pas pour but de traiter des problèmes présents, mais il est bien évident qu'Israël et le colonialisme européen posent eux aussi des problèmes économiques et politiques, et que par conséquent on ne peut considérer comme des réactions spécifiquement islamiques, même si elles prennent des formes islamiques, celles des musulmans envers ces adversaires. Cela n'est pas à dire qu'il faille les considérer comme toutes justifiées, mais qu'on ne peut les comprendre, et par conséquent régler les problèmes, qu'à condition de prendre conscience de cette vérité que trop d'intérêts de part et d'autre, et que certains modes de présentation, certaines activités de groupes particuliers, peuvent voiler.

Cela veut dire que les musulmans doivent, s'ils veulent rester fidèles à leur propre tradition, conserver cette tolérance, cette « hospitalité » qui constitue le contrat de *dhimma*; et cela veut dire que ceux qui doivent rechercher un *modus vivendi* avec eux doivent savoir poser les problèmes sur leur vrai terrain, et ne pas accuser l'Islam à tort et à travers de ce qui ne lui incombe pas.

**Participez à notre CONCOURS!**

(VOIR EN PAGE 9.)

**VITRIFICATION de parquets**

APPARTEMENTS — PROPRIETES — BUREAUX — MAGASINS —

**POSE DE PARQUETS — RABOTAGE — PEINTURE —**

**- REVETEMENTS DE SOLS -**

Travaux exécutés par spécialistes  
Déplacement en Seine, Seine-et-Oise  
Sans majoration de prix

Devis gratuit sans engagement

**BEMART**  
158, rue des Pyrénées - PARIS  
MEN 18-73

# Imposante soirée à la Sorbonne

Sous le signe de l'union, le M.R.A.P. a commémoré avec éclat l'émancipation des juifs et des noirs par la Révolution française.

DANS le cadre solennel et prestigieux du grand amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, le M.R.A.P. a commémoré, le 27 septembre, l'émancipation des juifs et des noirs par la Révolution Française.

Les gradins de bois, où des générations d'étudiants ont écouté les porte-parole les plus éminents de la culture française, étaient ce soir-là occupés par une foule de Parisiens de tous âges, de tous milieux, de toutes origines, venus exprimer leur commun attachement aux idéaux de 89, et leur volonté de toujours les défendre.

Sur l'estrade, tendue de tricolore, et sur les premiers bancs, avaient pris place, autour des orateurs, les personnalités présentes, dont le nombre et la diversité témoignaient avec éclat de cette union fraternelle

dont le M.R.A.P. peut et doit être le ciment, par delà les divergences philosophiques ou politiques.

**Pierre PARAF : « Fidélité et vigilance »**

Après que Charles PALANT, secrétaire général du Mouvement, ait ouvert, en quelques mots la soirée, notre vice-président, Pierre PARAF, en l'absence du président LYON-CAEN, s'est brièvement l'objet et la portée d'une telle manifestation.

« Nous commémorons, dit-il, un anniversaire qui concerne deux familles du genre humain que Jaurès nommait « les grands spoliateurs de l'histoire », celle d'Israël et celle de l'Afrique et des Antilles : ceux qui, revendiquant avec fierté le titre dont leurs persécuteurs prétendaient faire un sujet d'opprobre, s'appellent les juifs et les noirs ». Et il rappelle « l'acte de réparation », qui est aussi « un acte d'amour », par lequel, il y a 170 ans, l'Assemblée Constituante « accordait aux Israélites la pleine égalité, et, préfigurant la suppression de l'esclavage, qui ne devait intervenir que trois ans plus tard, décrétait que sur le territoire de la métropole, les hommes de couleur seraient libres ».

« Qu'à cette chaire, poursuit-il, soient rassemblés ce soir des ministres de différents cultes, et des laïques, représentant les descendants de ceux qui furent les victimes et de ceux qui voulurent leur rendre justice, témoigne dans quel esprit nous commémorons cette heure étoilée de l'humanité. »

**Le Bâtonnier SALA : « Les petits-fils des esclaves se sont montrés capables d'atteindre les plus hauts sommets »**

La rigueur de l'historien n'exclut pas une sobre émotion ; et tandis que le Bâtonnier Roger SALA évoque la condition des esclaves noirs avant la Révolution, l'assainissement, plus d'une fois, frémir, bouleversée. Ainsi, lorsqu'il cite cette affligeante placarde, en ces temps inhumains, au marché de Bourg-Saint-Espirit, à la Martinique :

« Ay nom du Roi, de la Loi et de la Justice. On fait savoir à tous ceux qu'il apparait, que le dimanche 26 du courant, sur la place du Marché du Bourg Saint-Espirit, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'esclave Suzanne, négresse âgée de 40 ans, avec ses 6 enfants, de 13, 11, 8, 7, 6 et 3 ans. »

« Provenant de saisie-exécution. Payable comptant. » Et il rappelle le fameux « Code noir », de 1685, contresigné par Colbert, sous le couvert duquel furent commis tant de crimes.

Puis il montre que l'abolition de l'esclavage fut une longue et dure bataille, menée dès avant la Révolution, par les Brissot, les Grégoire, les Robespierre, contre l'avidité farouche et le pouvoir de corruption des colons déchaînés. Si bien que le décret du 4 février 1794, devait être longtemps encore remis en cause, jusqu'à ce que la Révolution de 1848, avec Victor Schoelcher supprime définitivement l'esclavage et la traite des noirs.

Aujourd'hui, poursuit le Bâtonnier Sala, les fils, petits-fils et arrière-petits-fils d'esclaves, dont la liste serait trop longue à énumérer, ont fait au monde entier la magnifique démonstration qu'ils étaient capables de s'élever aux plus hauts sommets de la pensée humaine, de la poésie, de la musique, de l'art militaire, de l'art tout court, de la politique, des sciences. »

Et, dénonçant « le ridicule odieux du racisme », il conclut : « Dieu merci, pour l'honneur de l'humanité, pour l'honneur de la civilisation, la France est là, avec sa sensibilité native pour faire triompher tôt ou tard tout ce qui lui paraît juste et humain. »

« La race noire qui vient de prendre à ses risques et périls avec un courage indéniable, un départ émouvant espère par son



**Le Grand-Rabbin SCHILLI : « Pour l'application réelle des principes »...**

« Je suppose que nos ancêtres de 1791, le jour où ils apprirent la bonne nouvelle, devaient non seulement se réjouir d'être enfin des citoyens, d'avoir enfin une patrie, mais également de voir devenir une réalité des principes qui leur avaient été inculqués depuis toujours par la tradition juive », déclare le Grand Rabbin Henri SCHILLI.

« En effet, à propos du récit de la Création, relatant que le premier homme, Adam, fut créé du limon de la terre, le commentaire traditionnel ajoute : « C'est afin que nul homme ne puisse dire à l'autre : « Mon père était plus grand que le tien ». »

« Il n'y a pas des races jaune, noire, rouge ou blanche, il n'y a qu'une race humaine ; et il n'existe pas de monothéisme

**Le Président GRUNEBaum-BALLIN : « Ces jours de lutte et d'espoir »...**

« authentique s'il ne proclame également l'unité du genre humain, l'unité de la famille humaine. »

« Mais ce ne sont là que des principes, et même inscrits dans la loi, leur application effective rend nécessaire une lutte à laquelle « nous sommes tous appelés ». »

« Et l'orateur souligne que sur ces principes également « il faut fonder plus que jamais l'instruction que nous donnons à nos enfants ». Car « l'humanité et la fraternité de demain seront l'œuvre des éducateurs. »

« C'est là, conclut-il, l'appel que l'on peut adresser à tous les hommes de cœur, à tous ceux qui, fidèles aux Grands Ancêtres d'il y a 170 ans, veulent avancer dans le même sens. »

« Dès le début de son allocution, M. Roger GARAUDY, sénateur de la Seine, docteur en philosophie, affirme avec force que « cette soirée n'a pas, hélas, le sens seulement d'une commémoration : la lutte contre le racisme, et contre le colonialisme, dont il est la justification idéologique, n'appartient pas seulement au passé. »

« Evoquant les « Vendées esclavagistes » qui suivirent l'abolition de l'esclavage, et qui trouvent leur prolongement dans les « Vendées colonialistes » d'aujourd'hui, il montre que les pouvoirs publics font preuve d'une regrettable négligence dans la lutte antiraciste. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'union de tous les hommes de cœur, de toutes origines, de toutes philosophies, comme celle que nous avons connue dans la Résistance. »

« Par l'union de tous les hommes de cœur, de toutes origines, de toutes philosophies, comme celle que nous avons connue dans la Résistance. »

« Par la main tendue aux opprimés d'hier qui montent, et qui doivent, de leur côté, tenir le peuple français pour ami et frère. »

« C'est à cela, conclut-il, que le M.R.A.P. veut travailler avec le concours de tous. C'est le sens profond de la commémoration qui nous rassemble. »

« Et le grand prédicateur évoque « la longue histoire, pleine de péripéties », de ces Jésuites du Paraguay qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, « se sont dressés contre le colonialisme de l'époque » et ont « proclamé l'égalité des droits des individus d'Amérique du Sud avec les Espagnols ». Il signale également les

bulles pontificales de 1537 et de 1639 par lesquelles les papes Paul III et Urban VIII « lancèrent l'excommunication majeure sur tous les trafiquants d'esclaves, sur tous ceux qui attentaient à la liberté des Indiens, qu'ils fussent chrétiens ou non-chrétiens. »

« En rappelant les atteintes portées à la dignité humaine en dépit de tous les efforts, et, pendant la dernière guerre, le massacre de six millions de juifs, il s'écrie : « Croyez-moi, ces libertés, ces droits de l'homme, ce sont une conquête continuelle. Il faut inlassablement recommencer la même lutte. Il faut surtout recommencer la même union de ceux qui, comme l'Abbé Grégoire, comme les Jésuites du Paraguay, gardent au cœur l'amour de l'homme... »

« Ce qu'il y a de plus sympathique, au fond, dans le titre de votre Mouvement, dit-il encore, ce n'est pas tellement qu'il est contre l'antisémitisme et contre le racisme, ce qui répudie certes totalement avec vous, c'est qu'il est pour la paix, pour un monde fraternel. »

« Pour mener à bien ce combat indispensable, notre devoir, conclut-il, c'est de ne nous décourager jamais. »

« Et il cite certains propos tenus par le général de Gaulle, parlant, à propos des pays récemment admis à l'O.N.U., de « légitimités nationales aléatoires, compte tenu de l'expérience et des capacités des hommes responsables, qui ne sont pas toujours très bien assurées », ou affirmant que l'indépendance « précipiterait l'Algérie dans un abîme de massacres, de misère et de désordre. »

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

**Le R. P. RIQUET : « Le même combat, la même union »**

« La parole est maintenant au R.P. RIQUET. Il s'associe à la commémoration non seulement en son nom personnel, mais au nom de l'Eglise catholique, par mandat du Cardinal Feltin. »

« Les historiens ici présents, constate-t-il, peuvent supposer que je puisse éprouver quelque embarras à exalter la figure de l'Abbé Grégoire qui, au regard d'une théologie et surtout d'une discipline ecclésiastique rigoureuses, n'est pas de tout repos. »

« Mais je n'oublie pas et je n'ignore pas que l'Abbé Grégoire fut l'élève des Jésuites de Nancy, et que, toute sa vie, il a tenu à rendre un hommage plein de gratitude à ses anciens maîtres. Alors, en leur nom, je viens volontiers reconnaître chez lui, ce que sans doute, il reconnaît d'apprendre au Collège de Nancy. »

« Et le grand prédicateur évoque « la longue histoire, pleine de péripéties », de ces Jésuites du Paraguay qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, « se sont dressés contre le colonialisme de l'époque » et ont « proclamé l'égalité des droits des individus d'Amérique du Sud avec les Espagnols ». Il signale également les

bulles pontificales de 1537 et de 1639 par lesquelles les papes Paul III et Urban VIII « lancèrent l'excommunication majeure sur tous les trafiquants d'esclaves, sur tous ceux qui attentaient à la liberté des Indiens, qu'ils fussent chrétiens ou non-chrétiens. »

« En rappelant les atteintes portées à la dignité humaine en dépit de tous les efforts, et, pendant la dernière guerre, le massacre de six millions de juifs, il s'écrie : « Croyez-moi, ces libertés, ces droits de l'homme, ce sont une conquête continuelle. Il faut inlassablement recommencer la même lutte. Il faut surtout recommencer la même union de ceux qui, comme l'Abbé Grégoire, comme les Jésuites du Paraguay, gardent au cœur l'amour de l'homme... »

« Ce qu'il y a de plus sympathique, au fond, dans le titre de votre Mouvement, dit-il encore, ce n'est pas tellement qu'il est contre l'antisémitisme et contre le racisme, ce qui répudie certes totalement avec vous, c'est qu'il est pour la paix, pour un monde fraternel. »

« Pour mener à bien ce combat indispensable, notre devoir, conclut-il, c'est de ne nous décourager jamais. »

« Et il cite certains propos tenus par le général de Gaulle, parlant, à propos des pays récemment admis à l'O.N.U., de « légitimités nationales aléatoires, compte tenu de l'expérience et des capacités des hommes responsables, qui ne sont pas toujours très bien assurées », ou affirmant que l'indépendance « précipiterait l'Algérie dans un abîme de massacres, de misère et de désordre. »

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.



Au cours de la soirée, les acteurs JEAN MERPURE et MICHEL PICCOLI, que l'on voit ici au premier rang de l'assistance, ont donné lecture de textes antiracistes, extraits de discours et d'écrits de l'époque révolutionnaire.

« Le succès de la réunion de ce soir, conclut-il, prouve que cet idéal, proclamé en 1791, est demeuré vivant au cœur de notre peuple. »

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

« L'on retrouve ici, déclare l'orateur, l'argument traditionnel du racisme : l'argument selon lequel reconnaître l'indépendance des peuples jusque-là colonisés, c'est les livrer à l'anarchie et à la barbarie, comme s'ils étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. »

« L'exemple vient de très haut », dit-il.

## LES MESSAGES

« Pour la première fois, les Juifs français étaient promus au rang de citoyens à part entière. »

« Il a fallu l'occupant allemand de la dernière guerre et, sur ses ordres, le gouvernement de Vichy, exécuter des basses cruautés de l'hitlerisme, pour annuler cette conquête de la Révolution et déposséder les Français de religion juive, des droits de l'homme et du citoyen. »

« Heureusement cette éclipse tragique, qui frappa cruellement ses victimes dans leurs personnes et dans leurs biens, ne fut que temporaire. Et c'est au général de Gaulle — de cela les Français juifs se souviendront toujours — que revient l'honneur, aux côtés de la Résistance, en restaurant en 1944 la légalité républicaine, de les avoir rétablis dans la plénitude de leurs droits. Ainsi, le décret du 27 septembre 1791, a repris vigueur. »

« Le M.R.A.P. qui lutte contre les discriminations et les haines raciales et confessionnelles, contre les atteintes aux libertés publiques fondamentales et à l'égalité entre les citoyens — dans quelque pays qu'elles se manifestent — se dévoue à commémorer la date historique de cette mesure de libération, qui est tant de résonance en Europe et fut aussi et complétée, peu d'années après, par l'émancipation des Noirs par décret de l'Assemblée Législative et par l'abolition de la traite par décret de la Convention. »

« Ce sont — il faut le proclamer bien haut — ces mesures d'affranchissement qui constituent la charte de notre Mouvement et sont à la base de son action. »

« Le Président Vincent AURIOL : « Surtout en cette époque... »

« M. Vincent AURIOL, ancien Président de la République écrit : « Je regrette très vivement de ne pouvoir manifester par ma présence ma fidélité à la pensée des grands aîeux, surtout en cette époque où le lourd sommeil de l'esprit civique et de la volonté démocratique semble voiler le grand idéal qui fut le leur et qui demeure ardemment le nôtre. »

« Plusieurs Académiciens. »

« Plusieurs membres de l'Académie Française avaient tenu à s'associer à la manifestation. M. Jean COGTEAU, par ce télégramme : « Loïn de vous, mais près de vous. » M. Jean ROSTAND souhaite « la pleine réussite de cette généreuse manifes-

« Pour la première fois, les Juifs français étaient promus au rang de citoyens à part entière. »

« Il a fallu l'occupant allemand de la dernière guerre et, sur ses ordres, le gouvernement de Vichy, exécuter des basses cruautés de l'hitlerisme, pour annuler cette conquête de la Révolution et déposséder les Français de religion juive, des droits de l'homme et du citoyen. »

« Heureusement cette éclipse tragique, qui frappa cruellement ses victimes dans leurs personnes et dans leurs biens, ne fut que temporaire. Et c'est au général de Gaulle — de cela les Français juifs se souviendront toujours — que revient l'honneur, aux côtés de la Résistance, en restaurant en 1944 la légalité républicaine, de les avoir rétablis dans la plénitude de leurs droits. Ainsi, le décret du 27 septembre 1791, a repris vigueur. »

« Le M.R.A.P. qui lutte contre les discriminations et les haines raciales et confessionnelles, contre les atteintes aux libertés publiques fondamentales et à l'égalité entre les citoyens — dans quelque pays qu'elles se manifestent — se dévoue à commémorer la date historique de cette mesure de libération, qui est tant de résonance en Europe et fut aussi et complétée, peu d'années après, par l'émancipation des Noirs par décret de l'Assemblée Législative et par l'abolition de la traite par décret de la Convention. »

« Ce sont — il faut le proclamer bien haut — ces mesures d'affranchissement qui constituent la charte de notre Mouvement et sont à la base de son action. »

« Le Président Vincent AURIOL : « Surtout en cette époque... »

« M. Vincent AURIOL, ancien Président de la République écrit : « Je regrette très vivement de ne pouvoir manifester par ma présence ma fidélité à la pensée des grands aîeux, surtout en cette époque où le lourd sommeil de l'esprit civique et de la volonté démocratique semble voiler le grand idéal qui fut le leur et qui demeure ardemment le nôtre. »

« Plusieurs Académiciens. »

« Plusieurs membres de l'Académie Française avaient tenu à s'associer à la manifestation. M. Jean COGTEAU, par ce télégramme : « Loïn de vous, mais près de vous. » M. Jean ROSTAND souhaite « la pleine réussite de cette généreuse manifes-

« Pour la première fois, les Juifs français étaient promus au rang de citoyens à part entière. »

« Il a fallu l'occupant allemand de la dernière guerre et, sur ses ordres, le gouvernement de Vichy, exécuter des basses cruautés de l'hitlerisme, pour annuler cette conquête de la Révolution et déposséder les Français de religion juive, des droits de l'homme et du citoyen. »

« Heureusement cette éclipse tragique, qui frappa cruellement ses victimes dans leurs personnes et dans leurs biens, ne fut que temporaire. Et c'est au général de Gaulle — de cela les Français juifs se souviendront toujours — que revient l'honneur, aux côtés de la Résistance, en restaurant en 1944 la légalité républicaine, de les avoir rétablis dans la plénitude de leurs droits. Ainsi, le décret du 27 septembre 1791, a repris vigueur. »

« Le M.R.A.P. qui lutte contre les discriminations et les haines raciales et confessionnelles, contre

# Pour une législation antiraciste efficace

UN projet de loi, tendant à réprimer les actes de discrimination raciale ou religieuse est prêt à être soumis à la discussion du Parlement. Ses dispositions marqueraient un progrès vers cette « véritable législation antiraciste » qui est réclamée depuis longtemps dans le pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et c'est, d'ailleurs, à peu près mot pour mot, l'un des deux projets élaborés par M. le Président Lyon-Caen et les juristes du M.R.A.P. que le Ministère de la Justice a repris.

Ce projet que le Gouvernement vient de faire sien comblerait une lacune pure et simple. Mais il convient ici de rappeler tout l'intérêt de l'autre projet qui, lui, vise à remplacer le pâle embryon de législation antiraciste existant, par des dispositions efficaces.

En effet, en 1939, le « décret Marchandau », ajouté à la grande loi sur la presse, se bornait à prévoir la répression de la diffamation et de l'injure commises envers un groupe racial ou religieux, et seulement quand elles ont pour « but d'exciter à la haine entre les citoyens ou les habitants ». L'application s'en est révélée décevante, tant les éléments du délit, tel que caractérisé par la loi, sont malaisés à établir devant les Tribunaux. Dès le début, la poursuite est mal organisée : le soin en est laissé au Ministère Public qui peut l'exercer d'office. Mais il ne le fait qu'avec une prudence excessive, privé de la collaboration concurrente du sujet passif de l'infraction pénale, ce « groupe racial ou religieux » dont la représentation directe en justice pose, en l'état de la jurisprudence, aux associations qui pourraient s'en charger, le problème insoluble d'une fin de non recevoir.

Le projet Lyon-Caen, sur la provocation à la haine ou à la violence raciste ou religieuse, mieux adapté aux réalités et aux nécessités, prévoit la répression des atteintes individuelles comme collectives et ouvre le droit de poursuite, conformément à un principe de procédure pénale

## Quand le projet sera-t-il soumis au Parlement ?

Voilà plusieurs mois déjà qu'à partir de l'un des deux textes soumis par le M.R.A.P. au Parlement, le Conseil d'Etat a élaboré le projet de loi contre les discriminations raciales, que M<sup>e</sup> Garidou commente ici.

Or, ce projet, qui devrait être adopté d'urgence, n'a pas encore été distribué aux députés.

Alors qu'un rapporteur est désigné depuis plus de deux ans par la Commission compétente pour l'examen des textes du M.R.A.P. (qui, eux, ont été officiellement distribués) les antiracistes demandent qu'on en vienne rapidement à la discussion.

que le législateur est en voie de généraliser, aux associations dont l'objet statutaire est la lutte contre le racisme.

Une telle législation, si essentielle à la paix sociale et à la sûreté d'une Constitution démocratique, ne devrait plus attendre longtemps pour être une réalité. Le projet que le Gouvernement doit soumettre prochainement aux Assemblées ne peut, en effet que se recommander de ces mêmes principes qui exigent, tout autant que la répression de la discrimination raciale ou religieuse, celle de la provocation à la haine ou à la violence.

Le projet actuel (1) prévoit trois sortes de discriminations :

1<sup>o</sup> Le refus, par une personne chargée d'un ministère de service public, de faire bénéficier une autre personne ou une association ou société, en raison de son appartenance ou de sa non-appartenance raciale ou confessionnelle, d'un droit auquel elle pouvait prétendre.

2<sup>o</sup> Le refus, pour les mêmes raisons, par une personne, particulier ou fonctionnaire, de prestations de biens ou de services, à une autre personne ou association ou société.

3<sup>o</sup> Le refus d'embauche ou le licenciement, pour les mêmes raisons.

I. — Discrimination par une personne chargée d'un ministère de service public.

Le projet insère ce délit dans le livre III du Code Pénal, au chapitre 4 intitulé « crimes et délits contre la paix publique », dans le § 5 traitant des abus d'autorité, sous la section 2 contenant les dispositions relatives à la forfaiture et aux crimes et délits des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce délit serait prévu par un article 187-1, fermant la marche, après l'actuel article 187 prévoyant le délit de suppression de correspondance, de la rubrique des abus d'autorité contre les particuliers.

Le délit est constitué par le fait d'avoir sciemment refusé le bénéfice d'un droit. On imagine que l'adverbe « sciemment », n'exige pas la preuve diabolique d'une intention criminelle avouée à cor et à cri et qu'il y a là, tout simplement, un rappel prudent du principe général de droit pénal lequel exige pour qu'un délit soit constitué que l'intention criminelle soit établie.

Le droit qui fait l'objet de ce refus discriminatoire sera établi conformément à l'ensemble des règles juridiques pouvant s'appliquer aux personnes.

La tentative n'est pas punie. L'agent de l'infraction est défini d'une manière, semble-t-il, très générale : « Tout dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un ministère de service public » (le projet Lyon-Caen s'exprimait ainsi : « Quiconque, investi d'un ministère de service public, ... »). Malgré la difficulté fameuse à définir la notion de service public, l'expression du projet écarte évidemment le critère organique ou matériel du service public pour s'intéresser à tout « citoyen » chargé d'un « ministère de service public ».

La victime du délit peut être un individu comme aussi une association ou une société, ou encore ce sont les membres d'une association ou d'une société qui peuvent être les sujets passifs de l'infraction pénale.

## II. — Discrimination par prestataire.

Ce délit, tout comme celui de refus d'embauche ou de licenciement discriminatoires, ferait l'objet d'un article 416, vacant au sein du Code Pénal depuis l'abrogation, en 1884, des dispositions qui y figuraient.

Il s'insérerait dans le titre II : Crimes et Délits contre les particuliers, Chapitre II, Section 5 : Violation des règlements relatifs aux manufactures, au commerce et aux arts.

L'infraction est constituée par le refus de prestations de biens ou de services autres que de nature confessionnelle. Cette dernière restriction s'explique par la légitimité du caractère exclusif, au profit des fidèles ou adeptes d'une religion déterminée, et donc forcément discriminatoire, des biens et services de nature strictement confessionnelle. Le projet est cependant allé trop loin — peut-être par inadvertance — en admettant cette exception même quand le prestataire alléguera seulement l'appartenance ou la non-appartenance raciale du requérant. On ne sache point en effet que les confessions, par principe, soient le privilège d'un groupe racial déterminé, à l'exclusion de tout autre groupe, et la tolérance implicite de la loi pourrait certainement consacrer des abus d'intolérance.

Le premier alinéa de l'article 416 s'exprimerait mieux, semble-t-il ainsi : « Seront punis... »

« 1. Toute personne amenée par sa profession ou ses fonctions à fournir des prestations de biens ou de services, qui aura refusé celles-ci soit par elle-même, soit par son préposé, en raison de l'appartenance ou la non-appartenance raciale ou confessionnelle de celui qui les sollicite, sauf le cas où cette personne n'aura été sollicitée que pour des prestations de biens ou de services de nature

confessionnelle et qu'elle les aura refusées en raison de l'appartenance confessionnelle de celui qui les demandait ».

L'agent de l'infraction est ici un prestataire, pris dans une acception générale et absolue. Les mots « profession » et « fonctions » indiquent qu'il peut être une personne privée, tout comme un fonctionnaire ou officier public.

Mais une intéressante innovation est introduite par le Projet, suivant en cela le projet Lyon-Caen. Ce prestataire répond pénalement non seulement de son fait mais encore de celui de son préposé qui aura refusé la prestation pour des motifs racistes ou confessionnels. Par là, le législateur impose une surveillance

par  
**M<sup>e</sup> Henri GARIDOU**  
Avocat à la Cour

des commettants sur leurs préposés. L'employeur ne pourra se réfugier dans une attitude hypocrite (l'hypocrisie est un mal typique des racistes), laquelle consisterait à dire que, quant à lui, il n'aurait rien refusé, tandis que la basse besogne raciste serait impunément assurée par un non-prestataire, irresponsable.

Avec cette responsabilité pour autrui, il est tout à fait possible que, par la force des choses, s'organise une éducation antiraciste là où souvent l'on peut déplorer des encouragements criminels, trop facilement donnés aux humbles en pâture à l'agressivité que peut renfermer leur besoin de compensation. Ce Projet contient donc, en outre, les germes d'une saine politique antiraciste. Il prévient tout autant qu'il guérit et c'est donc une bonne loi qui est en préparation.

La victime du délit de discrimination par prestataire est un individu quelconque. Il peut être étranger, tout comme, d'ailleurs, dans les deux autres délits de discrimination prévus par le texte, dans la mesure où, bien entendu, dans ces derniers cas il est titulaire d'un droit ou n'est pas, par ailleurs, juridiquement diminué par d'autres dispositions légales sur la main-d'œuvre étrangère.

Le délit est également constitué à l'encontre d'une association, d'une société ou des membres d'une association ou d'une société, en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance raciale ou confessionnelle de ses membres ou d'une partie d'entre eux.

## III. — Discrimination par employeur.

Le délit consiste dans le refus d'embaucher ou le licenciement « sauf motif légitime tiré de la nature de l'emploi ou du caractère du groupement ou de l'entreprise ».

La restriction est peu claire et, malgré la garantie de principe incluse dans l'expression « motif légitime » qui signifie pratiquement : motif juridiquement protégé (par exemple, en vertu du principe de la liberté de conscience, ou du libre droit d'association, etc.), on voit mal tout ce que « la nature de l'emploi ou le caractère du groupement ou de l'entreprise » peut justifier, selon l'appréciation qu'en pourront faire les tribunaux sous le contrôle de principe de la Cour Suprême.

Comment devrait être rédigé ce texte ? Ou bien il faut supprimer complètement ce membre de phrase, porte dangereusement ouverte à des exceptions qu'on est même incapable d'imaginer aujourd'hui — et l'on fait confiance aux tribunaux pour trouver aux infractions, le cas échéant,

des faits justificatifs, conformément au droit commun (autorisation légale, autorisation tirée de la coutume, etc.). Ou bien l'on ajoute l'adjectif « confessionnel », dans ce membre de phrase (« la nature confessionnelle de l'emploi, le caractère confessionnel du groupement ou de l'entreprise »). Mais alors l'on consacrerait encore, comme on l'a fait pour le deuxième délit examiné ci-dessus, une discrimination raciale, qui serait paradoxalement justifiée pour des prétextes confessionnels. La loi dirait, en effet, que l'on peut refuser un emploi de nature confessionnelle pour des raisons d'appartenance ou de non-appartenance raciale.

Ainsi, l'alinéa 3 de cet article 416 du Code Pénal ferait l'objet d'une rédaction plus logique s'il s'exprimait à peu près comme suit :

« Tout employeur qui aura refusé d'embaucher ou aura licencié une personne en raison de son appartenance ou de sa non-appartenance raciale ou confessionnelle, sauf le cas où l'employeur aura agi en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance confessionnelle de l'autre personne, pour un motif légitime tiré de la nature confessionnelle de l'emploi ou du caractère confessionnel du groupement ou de l'entreprise ».

Ces trois délits présentent chacun cette même difficulté (sauf le licenciement discriminatoire) d'être basés sur un fait en partie négatif : le refus. La preuve cependant n'en est pas trop malaisée selon les règles extrêmement réalistes du Droit Pénal qui contient d'autres exemples de refus (dénier de justice, refus collectif de l'impôt, refus d'obtempérer à réquisition, refus d'un service légalement dû, et le refus, très proche des cas qui nous intéressent, par un producteur, commerçant, industriel ou artisan des prestations de biens ou de services, délit à caractère essentiellement économique, visant la fraude et la recherche d'un bénéfice illicite — Décret du 24 juin 1958), voire de simple abstention (non-assistance de personne en péril).

Cette législation projetée, éminemment souhaitable, renferme un principe de progrès social que nous avons souligné au passage et se présente, malgré les imperfections encore remédiables, dans des conditions qui devraient rallier sur son esprit l'unanimité des suffrages.

(1) Texte ci-dessous.

## TROIS PROCÈS

Trois procès où l'antisémitisme et le racisme seront au banc des accusés doivent avoir lieu prochainement.

### UN MEDECIN MALADE... D'ANTISEMITISME

Une revue spécialisée paraissant à Blais, « Le Val de Loire Médical », publiait dans son numéro d'avril un article de son directeur, le Docteur M. Luzuy, sur la situation de la médecine en France.

L'auteur, atteint du virus antisémite, croit devoir s'en prendre, pour expliquer tout ce qui ne va pas, à ces « juifs roumains qui, dans la banlieue de Paris nous déshonorent en confondant médecine et épicerie ».

Alertés par le M.R.A.P., un certain nombre de médecins, se jugeant à juste titre diffamés, ont porté plainte. Ils seront défendus par notre ami M<sup>e</sup> Schapira, membre du Bureau National du M.R.A.P.

### ENCORE POUJADE

Poujade a tenu, une nouvelle fois, à exhiler sa haine antisémite dans son journal « Fraternité Française », à l'occasion des élections du 9<sup>e</sup> arrondissement (numéro du 16 juin 1961).

Tout y est : injures, calomnies, menaces contre les juifs du « ghetto du 9<sup>e</sup> » que Poujade, annonçant une prochaine guerre, avertit en ces termes :

« A ce moment-là, crois-moi, petite Rebecca ou petit Abraham, quand il y aura le retour de flamme, tu n'auras pas besoin de chercher tes grands dignitaires qui l'auront provoqué... Prenez garde, Messieurs les nouveaux maîtres, que ce ne soit pas le signe avant-coureur de l'ouragan... » Etc., etc., etc.

Le M.R.A.P., ayant alerté le Procureur de la République, une instruction a été ouverte, et notre Mouvement — défendu par M<sup>e</sup> Garidou — s'est constitué partie civile.

### L'AFFAIRE DES HARKIS

Le procès des supplétifs qui se sont livrés à une attaque contre un café de la rue François-Miron, en juillet 1960, aura lieu le 19 octobre, devant la 24<sup>e</sup> Chambre du Tribunal de Grande Instance.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, les victimes seront défendues par M<sup>e</sup> Manville et Dymenstajn (désignés par le M.R.A.P.), ainsi que M<sup>e</sup> Rosenthal et Badinter (désignés par la L.I.C.A.).

## Le texte élaboré par le Conseil d'Etat

Voici le texte du projet de loi commenté ci-dessus par M<sup>e</sup> Henri Garidou. Adopté par le Conseil d'Etat (Section de l'Intérieur), sur rapport de M. Chasserat, il doit maintenant être soumis à la Chambre des Députés et au Sénat :

ARTICLE PREMIER. — Il est inséré dans le Code Pénal un article 187-1 rédigé comme suit :

Article 187-1. — Sera puni d'un emprisonnement de 2 mois à 2 ans et d'une amende de 30.000 N.F. ou de l'une de ces deux peines seulement, tout dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un ministère de service public qui en raison de l'appartenance raciale ou confessionnelle d'une personne, lui aura sciemment refusé le bénéfice d'un droit auquel elle pouvait prétendre.

Les mêmes peines seront applicables lorsque les faits auront été commis à l'égard d'une association ou d'une société ou de leurs membres, en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance raciale ou confessionnelle de ces membres ou d'une partie d'entre eux.

ARTICLE 2. — L'article 416 du Code Pénal est rédigé comme suit : Seront punis d'un emprisonnement de 2 mois à 1 an et d'une amende de 1.000 à 10.000 N.F. ou de l'une de ces deux peines seulement :

1) Toute personne amenée par sa profession ou ses fonctions à fournir des prestations de biens ou de services autres que de nature confessionnelle, qui aura refusé celles-ci, soit par elle-même, soit par son préposé, en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance raciale ou confessionnelle de celui qui les sollicite ;

2) Toute personne qui, dans les conditions visées au 1, aura refusé des prestations de biens ou de services à une association ou à une société ou à leurs membres, en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance raciale ou confessionnelle de ces membres ou d'une partie d'entre eux ;

3) Tout employeur qui, sauf motif légitime tiré de la nature de l'emploi ou du caractère du groupement ou de l'entreprise, aura refusé d'embaucher ou aura licencié une personne en raison de son appartenance ou de sa non-appartenance raciale ou confessionnelle.

Le Tribunal pourra ordonner que la décision de condamnation sera insérée, intégralement ou par extrait, dans les journaux qu'il désigne, et affichée, en caractères très apparents dans les lieux qu'il indique, notamment au siège de l'établissement où le délit a été commis, ou au domicile du condamné, le tout aux frais du condamné.

## De la croix gammée à la croix celtique

(SUITE DE LA PAGE UNE.)

glants que la guerre engendre et perpétue.

Après l'assassinat de Camille Blanc, le maire d'Evian, le bulletin de « Jeune Nation », « Le Courrier Nationaliste » écrivait, en avril : « L'exécution spectaculaire d'un salopard prend, dans le contexte actuel une importance exceptionnelle, montrant au monde, à l'opinion française et à nos compatriotes d'Algérie, que des hommes sont résolus à employer les moyens nécessaires au salut de la Nation... » Et voici ce qu'on pouvait lire le 14 avril dans la feuille allemande « Deutsche Soldaten Zeitung » (journal du soldat allemand) : « Cet homme (Camille Blanc) qu'on appelle un « résistant » et commandant d'un groupe de résistance n'était autre chose qu'un terroriste et un chef de bandits. En cette qualité, Camille Blanc s'est livré pendant l'occupation allemande à des actes punissables de la peine de mort selon le droit international... »

Cette « peine de mort » infligée à Camille Blanc jette une lumière crue sur ses assassins. Ces pseudo « patriotes » sont les exécuteurs des basses œuvres du fascisme de toujours et sous tous les vocables d'« Algérie française », d'« intégrité française » par lesquels on essaie de duper l'opinion et notamment celle d'une partie des Européens d'Algérie, se camouffle en réalité, le seul véritable complot, celui par lequel les tenants du racisme rêvent d'étrangler en France toutes les libertés républicaines.

Dès lors que le pouvoir actuel ne se résout pas à envisager autrement la sauvegarde des libertés publiques, dès lors que l'actuelle menace du fascisme n'est envisagée que comme une sorte de débat entre les variantes possibles d'un certain « patriotisme » il en résulte pour tous les citoyens un risque énorme, contre lequel s'impose sans tarder l'union de tous les républicains et, en premier lieu, de tous les antiracistes qui savent d'expérience ce qu'il adviendrait si les « patriotes » de Jeune Nation et de l'O.A.S. devaient l'emporter.

L'AUTRE grave sujet de préoccupation est l'accroissement de la tension internationale, lié à la nécessité impérieuse, vitale, de mettre un frein à la course aux armements et notamment à la vertigineuse reconstitution, au cœur de l'Europe, du péril principal pour la paix : le militarisme allemand.

Ce qu'on a appelé la crise de Berlin n'est en réalité, seize ans après la fin de la guerre et la défaite de Hitler, que

l'aboutissement d'une situation née du renversement des alliances. De ce fait l'Allemagne, loin de reconnaître les conséquences de sa défaite, a pu à l'Ouest reconstituer son potentiel militaire qui après sa renaissance économique, est désormais le plus puissant d'Europe. Son état-major, qui ne cache pas ses objectifs de revanche, revendique les armes les plus modernes.

Ces jours-ci était annoncée la prolongation probable du service militaire obligatoire à 18 mois. On sait par ailleurs combien la Bundeswehr est truffée jusqu'au sommet d'officiers qui ont servi Hitler jusqu'à la défaite et comment ont été réintégrés les anciens Waffen-S.S. jusqu'au grade de lieutenant-colonel, tandis que se poursuivent les rassemblements d'anciens combattants nazis organisés en 2.000 associations aux agapes desquels président fréquemment des ministres de Bonn. Ces ministres, parmi lesquels la Résistance internationale n'a cessé de dénoncer la présence d'anciens hauts dignitaires hitlériens, tels Oberlander, finalement écarté, ou bien encore Globke, toujours en place et principal collaborateur du chancelier Adenauer.

Loin de nous l'idée qu'entre l'Allemagne et ses victimes d'hier, la rancune, voire la haine soit une fatalité inéluctable. C'est au contraire parce que nous savons que l'orientation de la politique allemande vers le militarisme et l'esprit de revanche ne peut qu'étouffer les velléités démocratiques et pacifiques du peuple allemand que nous demeurons irréductiblement opposés à l'alliance contre nature avec ceux qui en Allemagne ont toujours inspiré et favorisé l'expansionnisme germanique.

Plus récemment, la vague de croix gammées, le procès d'Eichmann ont souligné combien lourde de périls était la situation outre-Rhin. C'est pourquoi les antiracistes exigent, avec tous les partisans sincères de la paix, la négociation entre les puissances intéressées et sans exception qui doit aboutir à la reconnaissance, sans esprit de retour, de la défaite définitive des forces qui naguère conduisirent le monde au gouffre de la guerre.

Contre les chevaliers de la croix celtique et de la croix gammée, l'union agissante des forces de démocratie et de paix s'impose.

Elle triomphera.

C. P.

## Participez à notre concours !

« Droit et Liberté » organise un grand concours d'abonnements et de diffusion. Pourquoi ?

● **PARCE QUE, CHACUN LE SAIT, L'EXISTENCE DE TOUT JOURNAL LIBRE EST AUJOURD'HUI PRECAIRE** : pour que le nôtre puisse faire face de façon décisive à ses difficultés, il lui faut 2.000 nouveaux abonnés dans les prochains mois.

● **PARCE QUE NOUS SAVONS QUE NOS LECTEURS SONT ATTACHES A CE JOURNAL**, et que loin d'être des lecteurs passifs, la plupart sont des propagandistes de la cause antiraciste, prêts à se mobiliser pour recruter ces 2.000 nouveaux abonnés.

● **PARCE QU'ENFIN, DANS UN CONCOURS, IL Y A... DES GAGNANTS**, et ce sera un plaisir pour nous, de récompenser les meilleurs parmi les meilleurs. Nous vous souhaitons donc de gagner le

### 1<sup>er</sup> PRIX : Un voyage gratuit de trois jours en Belgique

— Bruxelles - Bruges - Anvers —

(et pour le gagnant belge, trois jours à Paris)

... ou l'un des nombreux autres prix : voyages, objets d'art, livres, disques, bons d'achats, etc...

Aucune condition n'est posée pour participer à ce concours. Il suffit d'adresser à « Droit et Liberté », 30, rue des Jeûneurs, Paris-2<sup>e</sup>, des abonnements ou des demandes de journaux. Une fiche sera établie au nom de chaque participant, où seront portés les points dont il bénéficiera.

Les points seront calculés comme suit :

— Abonnements de soutien (1 an, 15 NF) .....	20 points
— Abonnement ordinaire (1 an, 7,50 NF) .....	10 points
— Abonnement de propagande (3 mois, 2 NF) .....	3 points
— Diffusion : par numéro .....	1 point

CHACQUE NOUVEL ABONNE RECEVRA GRATUITEMENT LA BROCHURE « QUELQUES ASPECTS DE L'ACTION ANTIRACISTE ».

Au travail, donc. Et bonne chance !...

(On peut envoyer les abonnements sur papier libre ou, mieux, demander au journal les formulaires appropriés. Un reçu sera adressé directement à chaque nouvel abonné dès que son versement nous sera parvenu.)

Savoir dormir...

c'est  
savoir vivre !



EN VENTE dans toutes les bonnes  
Maisons de Literie et d'Ameublement  
et les grands Magasins.

## Une déclaration du M.R.A.P.

LE Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) tient à souligner le caractère discriminatoire du communiqué publié par la Préfecture de Police le 5-10-1961, et à exprimer l'émotion des antiracistes.

Le M.R.A.P. rappelle qu'aux termes mêmes de la Constitution Française :

— tous les citoyens sont libres et égaux en droit, sans qu'il y ait à distinguer de leur lieu d'origine, de leurs croyances philosophiques ou religieuses ;

— que cette liberté et cette égalité ne trouvent leurs limites que dans le cadre de la Loi ;

— qu'en aucun cas la liberté ou l'égalité d'un groupe de citoyens ne peuvent être réduites à raison de la seule croyance et du seul lieu de naissance de ces citoyens.

On ne peut transgresser ces principes sans, du même coup, porter gravement atteinte aux fondements démocratiques de notre pays.

M. le Préfet de Police, en « conseillant de la façon la plus pressante » aux

(Suite de la première page)

à croire toujours et encore à la fraternité dans une Algérie qui se déterminerait elle-même et serait maîtresse de son destin.

L'affrontement des populations que dominent les haines attisées par les ultras, risque d'un jour à l'autre de provoquer cette explosion que tous les antiracistes redoutent et qui aboutirait à un génocide des diverses communautés.

Conscientes de ce danger, de nombreuses voix s'élèvent pour que très rapidement soit stoppée cette course à l'abîme. Car il est vrai que le bon sens, la fraternité peuvent encore triompher des passions exacerbées et des réflexes meurtriers de l'angoisse. C'est rappeler une évidence que de dire que la volonté profonde du pays exige des négociations véritables pour régler dans la dignité des hommes le sort de l'Algérie de demain.

Chacun peut mesurer à présent le mal immense que certaines méthodes, bannies par la conscience universelle, ont fait à la France. Les tueurs recrutés par l'O.A.S. parmi des déserteurs de la Légion étrangère, les mercenaires surnommés les « affreux », enrôlés sous la bannière du Katanga, qui peut douter main-

« Français Musulmans d'Algérie » de s'abstenir de circuler la nuit de 20 h. 30 à 5 h. 30, en leur recommandant très vivement de ne circuler en toute occasion, qu'isolément ; en décidant la fermeture à 19 heures des débits de boisson tenus et fréquentés par eux, institue, en fait et contrairement au droit français, un véritable couvre-feu pour un seul groupe de citoyens déterminés par leur confession et leur lieu de naissance présumé.

Le M.R.A.P. souligne la nocivité d'un tel communiqué officiel publié alors que la guerre d'Algérie a déjà gravement contribué à la renaissance du racisme en France.

Le M.R.A.P. appelle tous les antiracistes, tous les républicains à s'associer à sa protestation.

Il appelle tous les gens de cœur à affirmer et à promouvoir en toute occasion, par tous les moyens, l'esprit de fraternité et de compréhension humaine en vue de contribuer à la création d'un climat favorable à la recherche d'une solution pacifique par la négociation qui ne peut se fonder que sur le respect de la dignité de tous les hommes dans leur diversité.

## Discriminations contre les musulmans

tenant qu'ils n'aient pas été ces tortionnaires ou leurs complices qui martyrisèrent tant d'hommes et de femmes et firent périr le professeur AUDIN comme l'avocat Ould Aoudia, Camille BLANC, maire d'Evian, comme le commissaire GAVOURY, M<sup>re</sup> POPIE comme le commissaire GOLDENBERG ?

Il appartenait aux gouvernants qui nous dirigent non seulement de tout mettre en œuvre pour la recherche d'une solution négociée du conflit algérien, mais aussi d'éclairer les esprits, de châtier les tortionnaires, d'enrayer la vague du racisme.

Les échecs de Melun, Evian, Lugin, qui furent autant de déceptions ont permis aux groupuscules ultras de mieux assurer leur emprise sur les esprits désorientés des européens d'Algérie tandis que l'incroyable clémence des tribunaux envers les « putschistes » achevait de semer la confusion.

EN France même, la carence des pouvoirs publics a permis au virus du racisme, né de ce conflit, d'étendre ses ravages. On le retrouve dans des communiqués émanant des autorités qui participent ainsi à la propagation du mal, à la contamination accélérée, alors que leurs premiers devoirs seraient de le combattre implacablement sous toutes ses formes.

S'il est très inquiétant de constater que ces chasses à l'homme que les ultras de l'O.A.S. parviennent à fomenter dans les grands centres urbains d'Algérie, n'éveillent pas parmi l'ensemble de la population française un vigoureux sursaut de honte et de dégoût — comme si les citoyens s'étaient accoutumés à cette ignominie — l'attitude adoptée par certaines autorités officielles est toute aussi inquiétante et lourde de conséquences.

Déjà en septembre 1958, les autorités de Police avaient « recommandé » aux Algériens vivant à Paris et dans la proche banlieue de ne pas sortir le soir après 21 heures ou 22 heures et avaient astreint ceux d'entre eux qui étaient possesseurs d'un véhicule automobile à se munir d'un permis de circuler, limité dans le temps, et ce, sans qu'aucun texte (loi, décret ou arrêté) n'ait été préalablement publié (1).

Le Communiqué de la Préfecture de Police en date du 5 octobre 1961, en recommandant d'une manière très pressante aux « Français Musulmans d'Algérie » : de ne pas sortir après 20 h. 30 ; de ne circuler, en toute occasion, que seul ; en

décidant la fermeture, à 19 heures, des débits de boisson tenus et fréquentés par les « Français Musulmans d'Algérie », institue en fait un véritable couvre-feu à l'égard d'un groupe ethnique.

Pour la première fois dans notre République, des mesures restrictives de liberté sont prises, en dehors de tout texte, visant des citoyens uniquement en raison de leur confession et de leur lieu d'origine.

Quel que soit le bien fondé des raisons et des circonstances invoquées nous disons tout nettement que ces mesures sont contraires aux traditions républicaines de notre pays, contraires à ses lois, à sa Constitution. Nous disons qu'elles portent en germe un ferment exécré : le racisme.

Que les pouvoirs publics ne s'en rendent pas compte, que le Président de l'Assemblée Nationale puisse simplement répondre au député algérien qu'inquiètent fort justement ces mesures « qu'elles ne s'appliquent pas aux représentants du peuple », voilà ce qui bouleverse les antiracistes et les démocrates de France. Mais il y a pire encore, nous voudrions de toutes nos forces croire que des méthodes employées en Algérie sont inconnues sur notre sol, que la « gangrène » que la « Question » ne souillent pas notre nation.

Il y va de notre honneur, les antiracistes se doivent de garder les yeux ouverts. La lettre ouverte de l'A.G.T.A. (Amicale Générale des Travailleurs Algériens) adressée le 10 octobre au Président de la Commission de Sauvegarde des Libertés, aux Présidents des grandes Associations, aux secrétaires des Syndicats, aux journaux, relate des faits qui appellent à la vigilance des antiracistes et des républicains.

Les multiples démarches des travailleurs marocains victimes de mauvais traitements auprès de l'ambassade de leur pays, ne peuvent rester ignorées. Tout cela s'inscrit inexorablement dans un processus fatal.

Il n'est que temps que les gens de cœur et de raison, que les démocrates de toutes tendances, que les antiracistes, s'unissent et obtiennent une négociation véritable.

Il n'est que temps que les idéaux de Fraternité l'emportent.

Demain tout risque d'être trop tard.

A. D.  
(1) Voir « D.L. », N° 194, novembre 1960 : « La Condition des Algériens en France ».

# L'Affaire DREYFUS et la presse

L'AUTEUR ne prétend pas raconter ni expliquer, après tant d'autres, l'Affaire Dreyfus, mais faire réapparaître les reflets qu'en donna la presse de l'époque. Déjà M. Pierre Miquel, dans un petit ouvrage que nous avons analysé ici, avait montré le rôle et les responsabilités des journaux dans le déclenchement, l'histoire et le dénouement de l'Affaire. M. Patrice Boussel, dans une optique différente, puisque dégagée de tout souci d'explication, a pu citer, tout à loisir, de longs extraits des journaux parisiens, provinciaux et étrangers, qui font revivre l'Affaire au jour le jour, telle qu'elle a été vécue par les contemporains, avec ses étrangetés, ses rebondissements, ses contradictions, et ses crises successives.

Si le roman a pu être défini comme un miroir qu'on promène le long d'un chemin, ces compilations de la presse d'autrefois sont comme un miroir qu'on promènerait le long de l'histoire. Il faut remarquer, immédiatement — et c'est le cas pour l'Affaire Dreyfus et la presse (1) — que ce miroir est bien souvent un miroir déformant, qui ne fournit de l'événement que des images partielles, contradictoires, fantastiques, et risquant de mystifier le lecteur d'aujourd'hui autant qu'à pu l'être celui d'autrefois. Cela, du moins, lorsqu'on se contente de doser savamment des extraits de journaux aux tendances opposées, en renvoyant leurs rédacteurs dos à dos, sans chercher à discerner, au regard des données objectives de l'événement, lesquels étaient dans le vrai et lesquels se trompaient ou trompaient sciemment leurs lecteurs. Or c'est un peu à cette fausse impartialité que semble s'être rangé l'auteur : comme si dreyfusards et anti-dreyfusards, du point de vue de la vérité historique, et du point de vue de la sincérité politique, étaient à mettre dans le même sac : « Après la « trahison » de Dreyfus — qui retint peu l'attention — il y eut l'Affaire Dreyfus, et celle-ci est un mythe créé par la Presse. Dreyfusards et anti-dreyfusards trouvèrent dans leurs journaux le confort de l'esprit. Grâce à eux, ils assistèrent pen-

## « LES HOMMES VEULENT VIVRE »

Le cinéaste Léonide Moguy, dont on connaît l'attachement à la cause que nous défendons, vient de terminer un très grand film : « Les hommes veulent vivre », qui constitue le couronnement de son œuvre si belle et si généreuse.

Plusieurs dirigeants du M.R.A.P. ont eu le privilège d'assister à une projection privée de ce film, qui sortira bientôt sur les écrans français, après une grande soirée de gala, à l'U.N.E.S.C.O.

Dédiée à la fraternité humaine, à l'avenir de l'humanité, cette œuvre passionnante mérite le succès, non seulement pour son indéniable valeur artistique, mais par ce qu'elle apporte au combat de tous ceux qui veulent la paix.

Nos amis ne manqueront pas d'aller l'applaudir.

## PAR Henri MITTERAND

**dant douze ans à un spectacle assez comparable au Guignol enfantin... Le mythe s'est fractionné : les « bons » et les « méchants » ont été confondus, le confort mental de chacun s'est effrité, les certitudes ont perdu de leur poids et le mythe de l'Affaire Dreyfus, parce qu'il a beaucoup détruit, a libéré les consciences en les privant de leur tranquillité ».**

En somme, tout le monde, dans cette histoire, a fini par avoir les mains sales... L'auteur l'écrit, au reste : « En ce sens, la lutte aura été profitable. L'Affaire Dreyfus, qui donna mauvaise conscience aux Français, n'aura donc pas été vaine ».

On lit bien : « aux Français » ; aux anti-dreyfusards et aux dreyfusards ; à l'Etat-major et à Zola ; à Mercier et à Picquart ; à Drumont et à Laborie ; à Dreyfus aussi. Je n'aime pas beaucoup ce détachement patelin : car il conduit, tout compte fait, à excuser les fautes et les mensonges des uns, tout en discréditant le courage et l'honnêteté des autres.

Cette attitude, si elle ne diminue pas l'intérêt pittoresque et documentaire du livre — et encore... — en restreint en tout cas la valeur historique. Soyons juste : elle apparaît surtout dans l'introduction et la conclusion ; et elle n'est peut-être, au vrai, qu'un excès de prudence. Le reste de l'ouvrage présente un choix de textes, relativement objectif, habilement monté, et commenté alertement. Dans l'état actuel de la documentation commodément accessible, cette mosaïque d'articles se lit d'un trait ; elle aide à reconstituer les principaux mécanismes des affaires successives et complémentaires, dont le drame du capitaine Dreyfus fut le pivot. Elle vient à point nommé illustrer les études récentes de MM. Baumont, Giscard d'Estaing, Guillemin et Miquel. On y trouve des extraits de presse témoignant de la montée de l'antisémitisme dans la petite bourgeoisie française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; l'analyse d'un roman-feuilleton, publié dans le *Petit Journal* quelques mois avant le déclenchement de l'Affaire, et qui préfigure

étonnamment la machination de l'Etat-Major contre Dreyfus ; les principaux articles de *La Libre Parole* (Edouard Drumont) et de *l'Intransigeant* (Henri Rochefort), déchaînés au premier jour contre « le juif Dreyfus » ; les innombrables roquets, suppositions, commentaires de *l'Eclair*, de *La Croix*, du *Petit Journal*, de *la France*, de *l'Univers*, de *la France catholique*, de *l'Echo de Paris*, du *Matin*, tous autres journaux antisémites ; le reportage claironnant de Léon Daudet — Homais batteur d'estrade — dans le *Figaro*, sur la dégradation du capitaine [« ce petit automate, complètement noir et dépouillé, cette bête hideuse de trahison qui demeure debout sur ses jambes roides, survivant à sa catastrophe, épouvantail pour les faibles et désolation pour les forts, » etc.], les notes de l'officieuse agence Havas ; le maladroit article de *l'Eclair*, révélant qu'une des pièces qui avaient servi à faire condamner Dreyfus n'avait pas été communiquée à l'accusé ni à ses défenseurs, et d'où ollait finalement sortir toute la campagne de révision ; de longs extraits des brochures de Bernard Lazare et de Zola, des lettres de Mathieu Dreyfus, des articles révisionnistes du *Figaro*, du *Siècle* et de *l'Aurore*, des reportages sur les procès Zola, et sur le Conseil de Guerre de Rennes ; bref, une abondante et précieuse collection, s'étalant sur plus de cinq ans, d'articles, de photographies, de caricatures, et de points de repères historiques.

La lecture de toutes ces proses fournit au moins une certitude, qu'on aurait aimé voir dégager plus lucidement par l'auteur, car elle crève toutes les pages de son livre, et elle, au moins, n'est pas un mythe : celle de l'écrasante responsabilité d'une certaine presse dans le martyre de Dreyfus, et plus généralement dans les progrès de l'ignoble antisémitisme dans la France bourgeoise des années 90. Il faut tout de même tenir compte des proportions — ce que M. Patrice Boussel ne fait pas : *l'Eclair*, *l'Echo de Paris*, le *Petit Journal*, le *Matin*, *l'Intransigeant*, le *Croix*, la presse catholique de province, drainaient la grande majorité des lecteurs ; des années durant, ces journaux-là inondèrent le pays de mensonges et de stupidités. « Tel cuide enseigner autrui qui s'enseigne soi-même » : si *l'Eclair* et le *Matin*, n'avaient pas « gaffé » par leurs révélations intem-

pestives, et fourni eux-mêmes des armes aux « Dreyfusards », qu'auraient pesé les tentatives du « syndicat » révisionniste ? — Mais alors, n'aurait-il pas convenu, plutôt que de citer pêle-mêle toutes ces feuilles, de suivre attentivement la campagne de quelques-unes d'entre elles, en particulier de celles qui montèrent et soutinrent l'Affaire, du côté antidreyfusard ? Il aurait été bon également d'analyser les rapports plus ou moins affichés, plus ou moins secrets, de ces journaux avec les forces économiques, politiques, administratives, militaires, qui les finançaient, les « informaient » et les diffusaient. Au moins, une telle radiographie aurait-elle permis de discerner, par delà les affabulations et les clameurs, quelques-unes des racines profondes de la poussée nationaliste et raciste dont elles étaient l'expression. De ce point de vue, l'étude de *l'Affaire Dreyfus et la presse* reste à faire.

Car il ne suffit pas de constater qu'il subsiste dans l'Affaire des aspects mystérieux ; encore moins d'affirmer qu'elle fut « un mythe créé par la presse ». On épaissit ainsi les mystères au lieu de les contribuer à les dissiper. L'emprisonnement de Dreyfus ne fut point illusoire, non plus que la campagne raciste qui l'accompagna. Et même si le cas de Dreyfus devint symbolique, l'étude qu'on peut en faire ne relève pas de la mythologie ! C'est traiter l'histoire avec trop de légèreté que de la ramener à des querelles d'opinion, à des heurts de phantasmes et d'illusions... C'est pourtant ce que font les études de presse, lorsqu'elles s'en tiennent à une revue superficielle des textes exhumés, sans mettre à nu les rapports de la Presse et des classes sociales, de la Presse et du Capital, de la Presse et du Pouvoir. En fin de compte, dans l'Affaire Dreyfus comme dans toutes les grandes affaires politiques modernes, hypostasier le rôle de la presse, en négligeant le fait que sa puissance n'est nullement autonome, mais elle-même étroitement dépendante d'autres forces, véritables organisatrices ou stimulatrices des campagnes d'opinion, ne ferait qu'ajouter aux mystifications anciennes, et reviendrait précisément à substituer la mythologie à l'histoire.

(1) Editions Armand Colin (Collection Kiasque), 272 pages.

## notes de lectures ★ notes de

★ **LA NUIT DE LA PASSION.** — Roman de Henny DORY (Julliard).

« Il n'y a pas de vie possible pour qui contemple au fond de soi un pareil musée d'horreurs », affirme Sylvie, un des deux personnages du livre de Mme Henny Dory : « La Nuit de la Passion », auquel

cette phrase pourrait servir d'exergue. Ce roman, inspiré d'expériences personnelles de l'auteur, a pour sujet le retour à la vie de deux déportées des camps de la mort, leur impossible combat pour abolir un effroyable passé.

Si Mme Dory cède parfois aux tentations d'un style un peu trop « travaillé », surtout au début de son livre, l'évocation simple et sobre de la vie concentrationnaire dans un camp de femmes ne peut laisser personne indifférent et fait tout le prix de ce très bon roman-témoignage.

★ **LES BATARDS.** — Roman de Bertène JUMINER (Editions « Présence Africaine »).

La réussite et peut-être aussi l'écueil du roman de B. Juminer, jeune médecin guyanais, est l'exubérance et presque excessive richesse de ses thèmes : rapports entre étudiants noirs et blancs d'une université de province, racisme et sexualité, problèmes propres aux jeunes intellectuels d'outre-mer, condition particulière du métis, conflits de culture, hantise d'un passé de servitude, situation présente du colonisé. L'intérêt se disperse un peu entre ces destins individuels au travers desquels l'auteur nous livre son expérience de la France d'abord, et de son pays, la Guyane.

De cette dernière, livrée depuis trois siècles au colonialisme et naguère encore à la déportation des forçats, B. Juminer nous donne une description honnête et sans concessions : un pays trois fois grand comme la Belgique, trente mille habitants, pas un kilomètre de chemin de fer, cent kilomètres de mauvaises routes, une administration bureaucratique sans contact avec l'habitant, en proie à de féroces intrigues et à la délation policière, une population autochtone inculte ou dé-moralisée... Un faible espoir, l'action de ces « batards », ces étudiants de couleur, divisés en eux-mêmes entre leur fidélité à l'âme africaine et la culture technique que leurs dispense l'Europe, dans la mesure où ils pourront et voudront assumer une indispensable décolonisation.

Au total, un roman d'une valeur documentaire et psychologique incontestable qu'Aimé Césaire a enrichi d'une clairvoyante préface.

Philippe LAUBREAUX.

Guy BAUDIN.

## Fallait-il jouer « Le Marchand de Venise » ?

UNANIMEMENT accueilli par la critique parisienne comme l'un des événements marquants de la rentrée théâtrale, *Le Marchand de Venise* n'en a pas moins suscité des controverses parmi les spectateurs. Et notre journal ne saurait manquer de poser quelques questions sur cette représentation et d'apporter, peut-être, sur ce problème, quelques éclaircissements utiles.

Car c'est toute l'ambiguïté de la pièce de Shakespeare que de pouvoir être interprétée de différentes manières. Il y a un peu plus d'un an, Orson Welles ne devait-il pas renoncer avec éclat à camper le personnage de celui qui, depuis près de quatre siècles, incarne dans la littérature occidentale, le type du juif tel que le voit l'antisémitisme ?

Mais il y a peu de temps, Aaron Meskine ne présentait-il pas à Tel-Aviv, un Shylock plein de grandeur ? Et si le costume du prêteur vénitien, son bonnet pointu en ont fait traditionnellement une caricature ridicule, peut-on pourtant tracer Shakespeare d'antisémitisme fanatique, lui qui ose faire dire à son juif : « ... et si vous nous outragez, est-ce que nous ne nous vengerons pas ? Si nous sommes comme vous quant au reste, nous vous ressemblons aussi en cela... »

D'ailleurs, si les antisémites ont volontiers pris Shylock comme prototype du juif, c'est assurément qu'ils le connaissent bien mal. Car au risque de surprendre, il nous faut rappeler que le marchand vénitien, par ses origines, n'est pas juif, mais chrétien. En effet, dans le conte italien où Shakespeare a trouvé son thème, l'anecdote de la livre de chair est attribuée à un prêteur chrétien. Voilà qui eût certes dû faire réfléchir, s'ils en avaient été capables, les services de la Propagandastaffel qui, aux jours noirs de l'occupation, se sont acharnés à mobili-

ser au service de l'antisémitisme, tant d'intellectuels, y compris le grand Will.

Que ce chrétien pourtant soit devenu juif dans l'œuvre de Shakespeare ne saurait nous étonner outre mesure : Shakespeare n'écrivait pas pour les lettrés du XX<sup>e</sup> siècle, mais pour ceux de cette Renaissance encore chargée de tout le poids du Moyen Age. Et, à l'époque, que pouvait être d'autre qu'un juif, l'homme qui se livrait au commerce de l'argent ? Etait-ce un trait caractéristique, une marque de race ? Non pas ! Comme l'expliquait si clairement Gilbert Mury, il y a quelques années dans « *Droit et Liberté* », c'était une tradition ancestrale. Je ne peux d'ailleurs résister au plaisir de permettre à nos lecteurs de relever quelques extraits de cet article si lumineux :

« Dans la société féodale, tout lien social est fondé sur le serment du suzerain au vassal, du laïque à son clerc, du grand seigneur au roi, ce serment trace les devoirs réciproques. Pour vivre à la cour de son seigneur, l'homme-lige n'a qu'à donner sa foi, devenir son « féal ». Or, le Juif ne saurait prêter serment. Toute vie communautaire lui est interdite... »

« Chassé de toute collectivité, que deviendra le Juif ? »

« Se réfugiera-t-il dans les villes ? Mais il ne peut trouver accès dans les corporations traditionnelles qui sont vouées à leur saint patron et qui, au demeurant, exigent le serment. Or, non seulement, les artisans, mais aussi les marchands (bouchers, tailleurs, etc...), sont incorporés à de tels groupes professionnels. »

« Aussi, ne reste-t-il qu'une issue au Juif qui se refuse à l'apostasie : assumer ces tâches refusées, honnêtes que rejettent avec mépris les hommes et la société féodale. L'argent est maudit par les pères de l'Eglise. Le prêt avec intérêt est tenu pour

l'abomination de la désolation. Et, cependant, seul un intérêt considérable peut rendre le prêt profitable en un temps où les seigneurs empruntent, puis payent leurs dettes à coups de bâton ou d'épée. Ainsi, s'établit cet étrange et tragique trafic d'argent où l'Israélite ne peut manquer d'être tenu pour un usurier, lui que dépouillent ses débiteurs les plus puissants et qui en exige donc davantage des plus faibles pour assurer sa subsistance et compenser ses pertes. »

Et voilà tout le canevas de la pièce de Shakespeare !

A vrai dire, si Shylock est bien juif, pourquoi ne serait-ce pas surtout par sa soif de justice, sa rage devant l'iniquité, son entêtement à faire valoir ses droits, à réclamer son dû ?... Car, si ridicule que puisse paraître cette hargne butée, cet acharnement à obtenir sa vengeance, somme toute assez mesquine, il y a à la fois dans son personnage l'étrange grandeur de l'homme opprimé, bafoué mille fois, outragé qui revendique pour lui et ses compagnons le droit d'égalité. Et c'est le très beau monologue : « Un Juif n'a-t-il pas des yeux ? un Juif n'a-t-il pas des mains ?... »

Cette grandeur interne de ce porte-parole d'une classe exploitée (plus encore peut-être que d'une race honnie) les précédentes représentations du *Marchand de Venise* ne nous avaient pas accoutumés à la voir s'exprimer. Et il faut remercier Daniel Sorano d'avoir su faire revivre avec leur vraie valeur, leur vrai message humain, les pages immortelles d'un des plus grands poètes dramatiques de tous les temps.

Oui, il fallait jouer le *Marchand* et il fallait lui restituer la vraie couleur anti-raciste qui est la sienne.

Après l'émission d'E. LALOU et I. BARRERE

FAIRE FACE au racisme... oui, mais comment ?

QUELLES que puissent être les critiques, les réserves qu'ont suscitées les deux émissions d'Etienne Lalou et d'Igor Barrère sur le racisme, à la télévision, il est juste de commencer par en reconnaître l'utilité, le courage et les bonnes intentions.

Mais ont-ils réussi dans leur entreprise ? Pour l'essentiel, oui. Non, pour trop d'aspects de leurs émissions.

Nous pensons qu'un sujet comme le racisme ne doit être abordé qu'avec une extrême vigilance à l'égard de soi-même : il ne faut pas écrire n'importe quoi, même en croyant bien faire ; il ne faut pas promener caméras et micros avec désinvolture.

ON CHOISIT TOUJOURS...

Il ne faut pas laisser croire à l'objectivité de ce genre d'émissions : beaucoup trop de gens se figurent que les réalisateurs vont dans la foule, demandent à n'importe qui de faire sa déclaration, déclinant ainsi toute responsabilité : — Je n'y suis pour rien : que voulez-vous, nous avons reproduit ce que les hommes de la rue nous ont dit, tel quel, en toute honnêteté, etc.

Ce n'est pas cela du tout. On choisit toujours et tout choix oriente la compréhension du téléspectateur, qui est d'autant plus influencé qu'on lui donne le sentiment de s'adresser à M. Tout-le-Monde, pareil à lui-même, sans chiqué, « vrai comme la vie ».

Tenant compte de cette réserve générale, nous dirons qu'à l'application, la première émission, malgré ses faiblesses, s'est révélée plutôt positive.

Il était bien de commencer par des extraits de films montrant divers aspects du racisme en action : contre les juifs du fait des nazis, contre les noirs américains, contre les victimes de l'apartheid en Afrique du Sud.

C'était une idée saisissante et très éclairante de songer à braquer une caméra camouflée sur des passants à la vue desquels s'offrait un jeune couple composé d'une blanche et d'un noir. L'image était bloquée quelques secondes sur des visages réprobateurs ou stupéfaits. Ces faces crispées de la haine et de la bêtise existent et mieux vaut les montrer, prises ici sur le vif, comme justement peut le faire l'objectif pour la télévision.

Mais déjà le péril s'annonçait à travers cette trouvaille : tous les passants avaient une réaction raciste. Même si le fait a été réel au moment où les opérateurs ont fait leur travail, il ne correspond pas à la vérité. Les hommes, les femmes qui auraient regardé ce jeune couple « bi-coloire » avec sympathie existent et dans une proportion importante — nous sommes bien placés pour le savoir au M.R.A.P. — et ne mettre

PAR Roger MARIA

en avant que les autres ne produisent pas un choc salutaire, comme l'ont cru les auteurs, mais peut entraîner chez beaucoup découragement et septicisme.

CEUX QUI TROMPENT ET CEUX QUI SE TROMPENT

Nous sommes là au cœur de l'affaire : ce qu'on a voulu prouver, c'est que nous sommes tous plus ou moins racistes.

« Nous sommes tous racistes, a dit Etienne Lalou. Le racisme est une maladie de l'âme, un combat entre elle et nous (...). Nous en sommes arrivés à la conclusion que le racisme, la xénophobie, l'intolérance étaient au fond, dans une plus ou moins grande mesure, le lot de chacun de nous. »

Cette vue est fautive, mais elle est surtout très dangereuse, car elle a pour résultat de noyer les responsabilités — sociales, politiques, idéologiques et religieuses — et de laisser penser qu'il n'y a pas de différence entre les conditions

tre sur le même plan ceux qui trompent et ceux qui se sont trompés. Les premiers, on les combat de diverses façons (ce n'est pas le lieu de préciser), les seconds, même s'ils disent les choses les plus atroces, on peut les aider à réfléchir, à comprendre.

Mais attention : il ne faut jamais lutter, dans ce combat vital, sur un seul front, sous peine d'être dupe, mais sur les deux. Dénoncer seulement les racistes, plus exactement les conditions sociales et politiques qui engendrent nécessairement le racisme — « comme la nuée dormante porte l'orage » — c'est une opération à la Don Quichotte : on peut attendre longtemps avant d'avoir gagné une bataille durable. Mais se comporter comme s'il fallait seulement éclairer les cœurs en leur prêchant l'amour du prochain, la tolérance et autres vertus, revient à endormir des regards qui doivent rester grands ouverts sur la source profonde d'où jaillissent les eaux bourbeuses des préjugés racistes.

MALADRESSE ET CONFUSION

Or si nous sommes tous racistes, et spontanément, comme « naturellement », les bonnes âmes concluront au seul remède de la réforme des esprits par de bonnes paroles. On piétinera dans la confusion. Et les racistes et leurs alliés actifs, plus ou moins dissimulés — les ex-colaborateurs de l'occupant, par exemple, les feuilles ultra-colonialistes, les militaristes allemands d'aujourd'hui, etc. — auront le champ libre et poursuivront leur besogne infernale d'incessante et résiduelle préparation d'artillerie — psychologique — au recommencement des



Jean Rouch — que l'on voit ici avec plusieurs interprètes de son film « La Pyramide Humaine » — apporta à l'émission un concours unanimement apprécié.

spécifiques qui donnent naissance au racisme et les victimes même de ces conditions, qui ne sont pas, au premier stade les juifs, les noirs, les Algériens, etc., mais les racistes créninisés eux-mêmes qui subissent les conséquences de formes multiples et complexes d'éducation — ou de non-éducation — découplant des règles d'un certain type de société.

Autrement dit, on ne peut jamais met-

tre grands massacres sous prétexte de supériorité raciale.

Bien sûr, nous savons très bien qu'Etienne Lalou et Igor Barrère ont dû rester en retrait, dans leurs émissions, par rapport à leur propre compréhension du problème. C'est déjà beaucoup si une telle émission a pu avoir lieu. Pourtant, nous pensons à maintes erreurs d'interprétation qui sont venues encombrer le jugement des éléments les plus faibles de la masse des millions de téléspectateurs. Cette seconde émission, tellement maladroite, basée sur de prétentieux et confus psycho-drames (plus exactement socio-drames), a fait plus de mal que de bien. Non que le principe même de ce procédé de la psychiatrie moderne ne soit pas efficace — Jean Rouch, dans sa « Pyramide humaine » a montré le parti qu'on en peut tirer — mais c'est un fait que les auteurs n'ont pas su manier ce matériel entre tous délicat. Les téléspectateurs n'ont pas compris et ce sont eux qui avaient raison. Tout le monde n'a pas à être familiarisé avec les techniques psychologiques les plus complexes. C'est aux réalisateurs qu'il appartient de rendre clair ce qui peut ne pas l'être et surtout de respecter les proportions ; trop est trop. Passons.

SI VOTRE FILLE...

Dans la première émission, on a donné la parole à des gens de la rue — hommes et femmes — notamment pour les inviter à répondre à la question : — Si votre fille vous annonçait qu'elle veut épouser un noir, que diriez-vous ? Tous ont répondu qu'ils n'aimeraient pas cela, la plupart ajoutant qu'ils ne se considéreraient pas comme des racistes pour autant...

LE DÉBAT CONTINUE... Les problèmes soulevés par l'émission « Faire face » sur le racisme, et dont Roger Maria aborde ici quelques-uns, sont si divers et si importants qu'ils méritent une discussion permanente, approfondie. C'est pourquoi, selon une formule déjà éprouvée, nous demandons à nos lecteurs de nous apporter également leur avis sur ces problèmes : notre action ne pourra que s'enrichir de leur contribution.

On ne nous fera pas croire que si l'on avait bien voulu tenir compte de la variété des opinions en France, on n'aurait pas pu trouver un père de famille (en puisant au hasard dans ses fichiers, le M.R.A.P. aurait pu fournir plusieurs adresses) — un père de famille un tant soit peu doué de bon sens et de simple humanité, qui aurait répondu en gros :

« La première question qui se pose, Monsieur, est de savoir si ma fille aime vraiment ce jeune homme et si lui l'aime aussi. Et comme il est vrai que cette condition est nécessaire, mais non pas suffisante, pour fonder un foyer, la deuxième question qui doit préoccuper un père concerne l'honnêteté, le courage au travail, l'aptitude à assumer ses responsabilités familiales du futur gendre. Vous voyez : la couleur de sa peau n'entre pas en ligne de compte pour le père doué de cœur et de raison que je suis.

Si pourtant il faut en parler, et gravement, ce serait pour dire aux deux jeunes gens : vous vous aimez, mais ne l'oubliez pas : il existe des racistes, ce qui signifie qu'en vous mariant vous vous exposez à être en butte aux préjugés des imbéciles. Vous aimez-vous assez pour les affronter ensemble — à Paris comme à Abidjan ? En tout cas, mes enfants, vous pouvez compter sur moi pour vous aider aussi dans ces difficultés qui vous attendent.

Cela dit, s'il y a des pauvres types qui croient surmonter leur propre médiocrité en étant racistes, et des milieux racistes pour leur donner des justifications, il existe aussi beaucoup de braves gens en France ; vous avez, vous avez des copains ; des amis imprévus, inconnus, se montreront fraternels pour vous.

D'autres sont engagés dans la lutte quotidienne contre les préjugés racistes. Rejoignez-les. On ne se bat pas seul dans son coin contre le racisme, mais bien plus efficacement avec les syndicats ouvriers, les organisations démocratiques, les mouvements de jeunes, d'enseignants, etc. Ça fait du monde. « S'aimer vraiment, a dit Saint-Exupéry, ce n'est pas se regarder dans les yeux, mais regarder ensemble dans la même direction ».

ALLER PLUS LOIN !..

Un tel langage aurait été assurément à sa place dans une émission sur le racisme. Peut-être est-il possible, d'ailleurs, qu'une troisième émission sur le même sujet vienne compléter les deux autres. Tout ce débat disparate, sans conclusion, a laissé les téléspectateurs indécis, mal à l'aise ; ils étaient nombreux à attendre que l'on tire les leçons découlant des faits. On s'est vraiment donné beaucoup de peine pour démontrer que le racisme existe au lieu de s'employer à le combattre. Nous n'insisterons pas — la télévision étant ce qu'elle est — pour qu'on tienne compte que si les préjugés visant les noirs sont assurément la manifestation principale du racisme aux Etats-Unis, il est évident que pour la France, c'est l'attitude à l'égard des travailleurs algériens qui est en cause.

Bref, même des hommes comme Etienne Lalou et Igor Barrère peuvent difficilement aller au fond des problèmes, quand bien même ils le souhaiteraient. Et l'autocensure n'est pas un vain mot.

Pourtant, nous avons pu entendre les paroles de sagesse de notre ami l'ethnologue Jean Rouch qui, avec sérénité, a fait voler en éclats quelques-unes des constructions absurdes du racisme et c'est déjà un précieux apport à l'effort que nous avons entrepris. Il reste à aller plus loin. On doit toujours aller plus loin.

AU CLUB AMITIÉ

Le Club Amitié, qui réunit à Paris les jeunes antiracistes, a organisé le mercredi 11 octobre un débat sur la récente émission « Faire face ».

Sous la présidence d'Albert Lévy, rédacteur en chef de « Droit et Liberté », la soirée commença par une introduction de Jean Rouch, qui rappela le but de cette émission : aller contre la « bonne conscience » trop répandue en matière de racisme. Il souligna d'autre part les maladrotes de la réalisation qui ont choqué un grand nombre de téléspectateurs.

Nombreuses furent les interventions au cours de ce débat passionnant et passionné, où l'on entendit, entre autres, deux des jeunes gens qui avaient été appelés à participer à l'émission.

Pierre Paraf, vice-président du M.R.A.P., n'ayant pu être présent, avait envoyé son point de vue par une lettre où il déclarait notamment :

« Je ne veux pas manquer de rendre hommage au talent des auteurs, dont la bonne foi, les intentions antiracistes sont certaines. Mais il est de mon devoir d'écrivain, de journaliste, de militant, de constater qu'ils se sont lourdement trompés, et

qu'une telle émission risque d'aller à l'encontre du but poursuivi. Au lieu de faire face au racisme, elle l'étale sans le combattre...

« On ne combat pas un fléau tel que le racisme en lui faisant sa part, en s'attachant à montrer qu'il est universel, presque normal. Tous les éducateurs vous diront qu'il faut exalter dans l'enfant (et les hommes et les femmes qui ne sont pas encore parvenus à maturité) les sentiments généreux, les créer en eux et non pas s'efforcer de détecter publiquement les autres en les exagérant... »

Concluant brièvement, Albert Lévy résuma ainsi les opinions exprimées :

— Le racisme est aujourd'hui une réalité. L'émission était positive dans la mesure où elle l'a souligné et a secoué la « bonne conscience » de certains.

— L'erreur fondamentale a été de présenter le racisme comme une sorte de fatalité, qui est « en nous », sans faire la différence entre les racistes que l'on doit combattre et ceux que l'on doit éduquer.

— Sur ces deux plans, il convient de s'opposer en permanence, quotidiennement, à toutes les manifestations de racisme.

# VOICI le commentaire interdit du film :

## « Les statues meurent aussi »

Au moment même où sortait à Paris « L'année dernière à Marienbad », une autre film d'Alain Resnais était, plus discrètement, présenté pour la première fois au public. Il s'agit d'un court métrage : « Les statues meurent aussi », réalisé en 1953, avec un commentaire de Chris Marker, et interdit depuis par la censure (1). Mais ne nous y trompons pas : huit années n'ont pas suffi à désarmer l'hostilité officielle envers ce film anti-raciste qui a obtenu le Prix Jean Vigo. Sa sortie s'accompagne d'une scandaleuse mutilation, le tiers environ de l'œuvre ayant été purement et simplement coupé.

Pourquoi les censeurs gouvernementaux ont-ils sévi si brutalement ?

Dans sa première partie, le film s'emploie à réhabiliter la civilisation de l'Afrique pré-coloniale, en soulignant notamment que ses œuvres d'art sont aussi belles, aussi valables que celles de pays occidentaux, réalisées à la même époque. Puis il montre comment la colonisation a perverti l'art africain, le privant de son inspiration, tandis que grandissait et s'exprimait par les moyens les plus divers, la révolte de ceux dont on avait nié la dignité et la personnalité. C'est cette dénonciation d'un colonialisme périmé, condamné aujourd'hui jusque dans les discours officiels, que l'on a voulu empêcher au cinéma.

Nous nous élevons contre cette grave atteinte à la liberté d'expression, qui est aussi une entrave aux efforts que poursuivent tous les anti-racistes pour éclairer d'une lumière objective et fraternelle l'histoire de l'Afrique si longtemps falsifiée.

En notre époque où tant de peuples, déclarés hier inférieurs, acquièrent l'indépendance et l'égalité, il est indispensable que la vérité soit dite sur leur passé, leur civilisation, sur les responsabilités aussi de leurs oppresseurs, afin de dissiper les incompréhensions, les préjugés qui persistent.

C'est pourquoi nous croyons devoir reproduire la partie du commentaire supprimée par la censure cinématographique dans « Les statues meurent aussi ». Nos lecteurs la trouveront ci-dessous. Ils pourront ainsi juger du caractère injustifiable de la mesure prise et demander avec nous que l'œuvre soit enfin rétablie dans son intégralité.

**E**N même temps qu'il gagne ses titres de gloire, l'Art nègre devient une langue morte. Et ce qui naît sur ses pas, c'est le jargon de la décadence. A ses exigences religieuses, succèdent des exigences commerciales. Et puisque la demande excède l'offre, puisqu'il faut aller vite, l'Art nègre devient l'artisanat indigène. On fabrique par milliers ces répliques de plus en plus dégradées des belles figures inventées par la sculpture africaine. Ici l'outil vulgaire, la technique appauvrit. Au pays où toutes les formes signifiaient, où la grâce d'une courbe était une déclaration d'amour au monde, s'acclimate un art de bazar. Ces bijoux en toc que les explorateurs offraient aux sauvages pour les amadouer, voici que le nègre nous les rend. A la beauté particulière de l'art nègre se substitue une laideur générale, un art où les objets deviennent des bibelots, un art cosmopolite, un art du vase à fleurs, du presse-papier et du porte-plume souvenir, où l'on voit en transparence la tour de Babel.

Un art du portrait aussi. Incapable désormais d'exprimer l'essentiel, le sculpteur se rattrape sur la ressemblance. Nous lui avons appris à ne pas sculpter plus loin que le bout de son nez.

Mais ce que nous faisons disparaître de l'Afrique ne compte guère pour nous en face de ce que nous y faisons apparaître.

C'est que nous sommes les Martiens de l'Afrique. Nous débarquons de notre planète, avec nos façons de voir, avec notre magie blanche, avec nos machines. Nous guérissons le Noir de ses maladies, c'est certain. Il attrape les nôtres, c'est cer-

tain aussi. Qu'il perde ou qu'il gagne au change, son art en tout cas n'y survit pas. Entre le paradis chrétien et l'immortalité laïque, le culte des ancêtres s'appauvrit. Le Monument aux Morts remplace la statue funéraire. Tout ceci dominé par le Blanc qui voit les choses de sa hauteur, et s'élève au-dessus des contradictions de la réalité.

De cette hauteur, l'Afrique apparaît recouverte déjà de villages modèles, pleine de ces igloos de béton comme des globules blancs de la civilisation. De cette hauteur, l'Afrique est un merveilleux laboratoire où se préfabrique patiemment, en dépit de quelques saignées, le type du bon nègre rêvé par le bon blanc.

**A**LORS tout cet appareil de protection qui donnait son sens et sa force à l'art nègre se désagrège et disparaît. C'est le Blanc qui, à présent assume le rôle des ancêtres. La véritable statue de protection, d'exorcisme et de fécondité, désormais, c'est sa silhouette.

Tout se ligue contre l'art nègre. Prise dans une pince entre l'Islam ennemi des images et la Chrétienté briseuse d'idoles, la culture africaine s'effondre. Pour la relever, l'Eglise tente un métissage : l'art négro-chrétien. Mais chacune des deux influences détruit l'autre, et ce mariage manqué fait perdre au catholicisme en Afrique sa luxuriance, son éclat, tout ce côté nègre justement à quoi on le reconnaît en Europe.

Les pouvoirs temporels pratiquent la même austérité. Tout ce qui était prétexte à œuvre d'art est remplacé, qu'il s'agisse de l'habillement, du geste symbolique, du gri-gri ou des palabres. On dit : oui, oui, oui... Quelquefois on dit : non.

**C**ELA c'est l'artiste noir qui le dit. Alors une nouvelle forme apparaît : l'art de combat. Art de transition pour une période de transition. Art du présent, entre une grandeur perdue et une autre à conquérir. Art du provisoire, dont l'ambition n'est pas de durer mais de témoigner. Ici le problème du sujet ne se pose pas. Le sujet, c'est cette terre naturellement ingrate, ce climat naturellement éprouvant, et là-dedans le travail à une échelle démesurée, le rythme de l'usine affrontant celui de la nature, Ford chez Tarzan.

Le sujet, c'est cet homme noir mutilé de sa culture et sans contact avec la nôtre. Son travail n'a plus de prolongement spirituel ni social. Il n'ouvre sur rien, il ne mène à rien qu'à un salaire dérisoire. Dans ces pays du don et de l'échange, nous avons fait pénétrer l'argent. On achète son travail au noir et on dégrade son art. La danse religieuse devient spectacle. On paie le nègre pour nous donner la comédie de sa joie et de sa ferveur. Et ainsi à côté du nègre-esclave, apparaît une seconde figure : le nègre-guignol. Sa force nous sert, son adresse nous amuse. Accessoirement, elle nous sert aussi. Des nations dotées de traditions racistes trouvent tout naturel de confier à des hommes de couleur le soin de leur gloire olympique. Mais un Noir en mouvement, c'est encore de l'art nègre. Et dans le sport le Noir peut trouver, en attendant mieux, un bon terrain pour mystifier l'orgueil du Blanc.

Le Blanc ne comprend pas toujours la plaisanterie. Il lui arrive de crier « pouce » quand les choses tournent mal. Qu'un boxeur nègre se permette de corriger un Blanc dans un pays marqué par le racisme



**Alain RESNAIS :**

« On a enlevé l'essentiel »

En dépit des multiples obligations qu'impose la sortie d'un film, surtout s'il s'agit de « L'année dernière à Marienbad », Alain Resnais a bien voulu nous accorder un entretien. Nous lui

avons demandé ce qu'il pensait de la façon dont était présenté son autre film, qui fut l'un des premiers : « Les Statues meurent aussi »...

— C'est quelque chose de désolant ! nous a-t-il déclaré. Nous ne pouvons pas, Chris Marker et moi, considérer comme étant notre œuvre, la version tronquée — on pourrait même dire : truquée — qui est projetée actuellement. On a enlevé ce qui, à nos yeux, était essentiel, et le film n'a plus aucun sens.

Ne pouvant pas empêcher cette projection, nous avons demandé au distributeur d'introduire à la fin du générique, un avertissement aux spectateurs : il n'a pas cru devoir nous donner satisfaction. Nous avons donc dû adresser un communiqué à la presse, car il faut que le public sache qu'il y a une censure et quelles mesures elle prend.

— Il semble que les grandes idées exprimées par votre film soient généralement admises aujourd'hui. Si, il y a 8 ans, elles pouvaient à la rigueur être considérées comme « subversives », elles relèvent maintenant de l'analyse historique. Que vous reproche-t-on exactement ?

— A la Commission de Contrôle cinématographique, on ne nous a jamais dit qu'il y avait quoi que ce soit de faux dans notre film. Et en effet, il n'affirme rien qui ne se trouve, par exemple, dans les brochures éditées par l'UNESCO. J'ajouterais que, dans le commentaire, très général, la France n'est pas nommée une seule fois.

— Alors, est-ce une sorte de malédiction ?...

— Il y a certes une malédiction qui pèse sur tous les courts métrages. Et puis on estime en haut lieu que ce qui peut être lu ne peut pas forcément être vu sans provoquer de profondes réactions chez le spectateur. Mais alors, pourquoi s'en prendre à un film antiraciste, alors qu'on n'interdit nullement la projection de films excitant à la haine et à la violence ?

— Comment avez-vous été amené à réaliser « Les Statues meurent aussi » ?...

— On m'a commandé un film sur l'art nègre, et je l'ai fait. Tous mes films, plus ou moins, ont été réalisés dans des conditions semblables... Evidemment, je n'accepte pas n'importe quelle commande !...

Alain Resnais sourit. Je lui pose une dernière question :

— Ce film, qui rencontre tant de difficultés, lui donnez-vous une place particulière dans votre œuvre ?

— Oui, je crois que je le préfère à beaucoup d'autres. C'est pourquoi j'espère ardemment qu'un jour, il puisse enfin être montré tel que nous l'avons voulu...

(Interview recueillie par Louis MOUSCRON.)

### DROIT ET LIBERTE

MENSUEL

30, rue des Jeûneurs - Paris (2<sup>e</sup>)

Tél. : GUT. 09-57

### Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 7,50 NF

Abonnement de soutien : 15 NF.

ETRANGER

Un an : 12 NF

Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris  
Pour les changements d'adresse envoyer 60 fr. et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer « Droit et Liberté » ou s'abonner au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 51, Bd du Jardin-Botanique, à Bruxelles. Les versements peuvent être effectués au C.C.P. 278947, de M. S. Gutman, Bruxelles.

Le numéro : 10 francs belges.

L'abonnement annuel : 100 FB.

Abonnement de soutien : 150 FB.

Journal composé et imprimé par des ouvriers syndiqués

S.P.E.C. — Châteauroux

Gérante : S. BIANCHI.

me hitlérien, on lui démontre à coups d'insultes, de menaces et de projectiles qu'il ferait mieux de rester à sa place. Et quand ce n'est plus pour jouer, quand le Noir se mêle aux luttes du travail, c'est à coups de fusils et de matraques que s'apère la démonstration. Ce climat de brimades et de menaces conduit l'artiste nègre à une nouvelle métamorphose, et sur le ring ou dans son orchestre, son rôle consiste à rendre les coups que reçoit son frère dans la rue.

**N**OUS voici loin des apparences de l'art nègre. Art de communion, art d'invention, qu'a-t-il de commun avec ce monde de la solitude et de la machine ? L'homme qui imprimait sa marque sur les choses, accomplit maintenant des gestes vides. Or c'est du fond de cette solitude qu'il va se créer une nouvelle communauté. L'art nègre était l'instrument d'une volonté de saisir le monde. C'est la même volonté qui survit ici sous d'autres formes.

Regardez bien cette technique qui franchit l'homme de la magie : elle présente parfois avec elle une étrange parenté de gestes. C'est toujours contre la mort qu'on se bat. La science comme la magie admet la nécessité du sacrifice de l'animal, la vertu du sang, la fixation des forces mauvaises. Le sorcier capture toujours les images, et la Mort est toujours un pays où l'on va en perdant la mémoire.

Non, nous n'en sommes pas quittes en enfermant un Noir dans sa célébrité. Et rien ne nous empêcherait d'être ensemble les héritiers de deux passés, si cette éga-

lité se retrouvait dans le présent. Du moins est-elle préfigurée par la seule égalité qu'on ne dispute à personne : celle de la répression.

Il n'y a pas de rupture entre la civilisation africaine et la nôtre. Les visages de l'art nègre sont tombés du même visage humain, comme la peau du serpent. Au delà de leurs formes mortes, nous reconnaissons cette promesse, commune à toutes les grandes cultures, d'un homme victorieux du monde. Et Blancs ou Noirs, notre avenir est fait de cette promesse (2).

(1) La version tronquée du court métrage « Les Statues meurent aussi » passe en complément de programme avec le film : « Par-dessus le mur ».

(2) Ce dernier paragraphe de conclusion est maintenu dans la version du film actuellement projetée.

Participez  
à notre  
CONCOURS!

(VOIR EN PAGE 9.)